AVIS

VERSION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES

LES ENJEUX ET LES DÉFIS LINGUISTIQUES DE L'INTÉGRATION DES AMÉRIQUES

REMIS À

MADAME LOUISE BEAUDOIN
MINISTRE RESPONSABLE DES ORGANISMES
DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Février 2001

Dépôt légal — Février 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-37093-7

TABLE DES MATIÈRES

Annexes

Recherche et rédaction : Christine Fréchette, consultante

Préambule

Le contexte actuel se caractérise par la mise en œuvre de nombreux processus d'intégration qui soulèvent, pour la plupart, d'importants enjeux linguistiques. Prenant acte de cette conjoncture, le Conseil de la langue française a organisé, en 1993 et en 1998, avec ses partenaires européens, deux séminaires internationaux sur la question de la « gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation ». Lors du second séminaire, tenu à Québec en 1998, les conseils, délégations et service de la langue des États représentés ont adopté les positions suivantes :

- Les conseils de la langue française demandent que des contacts soient pris avec les autres organismes des autres aires linguistiques, qui partagent la même mission, pour promouvoir, avec eux, l'idée d'alliance en faveur du plurilinguisme au plan international.

- Les conseils conviennent que des actions en ce sens (la place des langues et la protection des consommateurs) doivent être menées et appuient le Québec dans les démarches à entreprendre.

À l'occasion de la Conférence des parlementaires des Amériques (COPA), tenue en 1997, le Conseil de la langue française a, pour la première fois, soulevé l'importance des questions linguistiques dans le cadre de l'intégration des Amériques et proposé la tenue d'une conférence interaméricaine sur ces enjeux.

Depuis lors, le Conseil a poursuivi sa réflexion et ses recherches en vue d'analyser les enjeux linguistiques du processus d'intégration interaméricain et d'évaluer les actions à entreprendre à cet égard. Le présent avis, qui constitue le fruit de ces réflexions, ouvre la voie à l'ajout d'un volet interaméricain à la politique linguistique québécoise.

La question du traitement des produits culturels dans les traités de libéralisation des échanges constitue un sujet en soi et c'est pourquoi il a été convenu de ne pas l'aborder ici.

Le présent avis débute par une explication du contexte dans lequel s'inscrit la problématique des langues sur la scène interaméricaine, suivie d'un bref portrait linguistique du continent américain. Les impacts linguistiques de différents processus d'intégration régionaux sont ensuite présentés, puis est soulevée la question de la responsabilité des chefs d'État et de gouvernement des Amériques en matière de diversité linguistique. Finalement, des propositions quant à l'orientation que devrait prendre la stratégie linguistique québécoise à l'égard des Amériques sont étayées. Ces propositions concernent plus particulièrement les mesures d'apprentissage des langues étrangères, le multilinguisme[1] dans les organisations interaméricaines et le multilinguisme commercial.

---

[1] Tout au long de ce document, nous utiliserons le terme « multilinguisme » pour qualifier l'usage de plusieurs langues au sein des organisations et des entreprises et « plurilinguisme » pour qualifier la connaissance de plusieurs langues chez les individus.

1) Vers une gestion linguistique interaméricaine

Les aspects linguistiques des processus d'intégration sont généralement si peu abordés que nous sommes portés à considérer qu'il n'y en a pas ou qu'ils sont sans conséquence. Pourtant, les processus de mondialisation et d'intégration économique font en sorte que l'avenir des dossiers linguistiques se joue de plus en plus sur la scène internationale.

Cela est particulièrement vrai à l'échelle continentale où les accords régionaux, tels que l'ALENA et la future Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), soulèvent de nouveaux enjeux sur le plan linguistique. Ces processus imposent en effet une nouvelle dynamique et de nouvelles exigences linguistiques aux individus tout comme aux organisations. Qu'il s'agisse des entreprises qui s'ouvrent à de nouveaux marchés, des travailleurs qui ont à composer avec un cadre de plus en plus internationalisé ou des jeunes qui auront à évoluer au sein d'économies intégrées, pour l'ensemble de ces acteurs et de ces organisations, l'importance du multilinguisme va croissant.

Déjà, l'économie québécoise relève pour une large part du commerce international. En 1998, le Québec exportait 38 % de son produit intérieur brut (PIB) et les échanges interprovinciaux faisaient monter cette proportion à 57 % du PIB, ce qui représente plus de 100 milliards de dollars. Pas moins de 85 % de nos exportations vont aux États-Unis, pays duquel proviennent annuellement quelque deux millions de touristes.

Cette situation nous amène à innover et à envisager des mesures internationales en matière linguistique. Dorénavant, nous ne pouvons plus concevoir un aménagement linguistique national sans interventions ou actions supranationales.

L'ouverture des frontières, associée au développement des liens interétatiques, laisse parfois croire que nous assistons à un processus d'homogénéisation où le recours à l'anglais comme langue de communication internationale devient presque inéluctable. Mais les processus d'intégration peuvent également ouvrir la voie à de nouvelles collaborations et à de nouvelles formes de solidarité. C'est précisément le pari qu'a fait le Conseil de la langue française.

Le Conseil croit en effet que l'actuel processus d'intégration continentale constitue un cadre favorable pour valoriser la diversité linguistique et entreprendre des actions collectives en ce sens. Qu'il s'agisse de mesures destinées aux organisations interaméricaines, aux entreprises, aux travailleurs ou aux jeunes, les domaines d'intervention sont vastes et requerront l'engagement de plusieurs acteurs politiques et socio-économiques, répartis sur l'ensemble du continent. Les retombées de ces initiatives peuvent s'avérer fort intéressantes pour le Québec qui, dans ce contexte, pourra mettre à profit ses atouts linguistiques, culturels et technologiques.

2) *Une Amérique riche de ses langues mais…*

On évalue à environ 1 000 le nombre de langues parlées sur le continent, ce qui représente 15 % des quelque 6 700 langues vivantes de la planète[2]. Maya, yuki, mura, katukinan, yanomam ne sont que quelques exemples[3] de la grande variété de langues parlées au sein du continent, qui regroupe environ 780 millions de personnes.

a) *Des statuts différents*

Bien entendu, ces langues ont des statuts qui diffèrent. Ainsi, parmi les 35 pays du continent, seules neuf langues ont un statut officiel. Ces langues officielles se répartissent comme suit [4]:

18 pays ont l'espagnol comme langue officielle;
15 pays ont l'anglais;
2 pays ont le français (Canada et Haïti);
2 pays ont le quechua (Bolivie et Pérou);
1 pays a le portugais (Brésil);
1 pays a l'aymara (Bolivie);
1 pays a le créole (Haïti);
1 pays a le guaraní (Paraguay);
1 pays a le néerlandais (Suriname).

Quant aux territoires dépendants d'États européens, le portrait est le suivant :

4 territoires sont francophones (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Saint-Pierre-et-Miquelon)
7 territoires britanniques sont anglophones (Anguilla, Bermudes, Îles Caïmans, Îles Falklands, Îles Turks et Caïcos, Îles vierges britanniques et Montserrat)
2 territoires sont néerlandais (les Antilles néerlandaises et Aruba).

Le bassin des langues officielles est encore plus restreint lorsque l'on recense les langues ayant un statut officiel au sein des organisations intergouvernementales, soit régionales ou interaméricaines. On répertorie alors un maximum de quatre langues officielles, soit l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais. Toutefois, comme nous le verrons ultérieurement, une analyse approfondie permet de constater que, malgré un multilinguisme officiel, l'égalité des langues n'est pas acquise dans nombre de ces organisations. Ainsi, ce sont surtout l'anglais et l'espagnol qui constituent les langues réelles de travail; le français et le portugais y sont largement moins utilisés.

---

[2] SUMMER INSTITUTE OF LINGUISTICS INC. *Geographic Distribution of Living Languages,* [En ligne], 1996. [www.sil.org/ethnologue/distribution.html]
[3] Pour un complément d'information sur les langues autochtones parlées sur le continent, consulter : [www.sil.org/ethnologues/families/].
[4] Voir la liste des langues officielles par pays à l'annexe 1.

b) Poids relatif des quatre grands groupes linguistiques

Si l'on divise la population du continent selon ces quatre groupes linguistiques, voici les proportions obtenues : près de 40 % de la population parle l'espagnol, 38 % parle l'anglais, 20 % parle le portugais et à peine 2 % le français. Il existe donc un déséquilibre profond et l'inégalité des forces en présence est frappante.

Cette répartition demeure en réalité bien approximative car, dans certains États, une grande partie de la population parle une langue autochtone. Il en est ainsi du Paraguay, où 95 % de la population parle le guaraní, soit 4,6 millions de personnes, tandis que seulement 55 % de la population parle l'espagnol[5]. De même en Bolivie, 88 % des habitants parlent l'espagnol mais 45 % parlent également une langue autochtone (le guaraní, l'aymara ou le quechua). C'est pourquoi, au sein du continent, les préoccupations relatives à la langue sur le plan national sont souvent liées aux langues autochtones.

Il faut toutefois souligner que la démographie n'est pas le seul facteur qui conditionne l'influence d'une langue et son pouvoir d'attraction. Ainsi, comme le soulignait récemment Michel Plourde dans une intervention au Haut Conseil de la Francophonie :

> le poids culturel et politique de la langue française, conjugué à son poids économique, dépasse de beaucoup l'importance qui lui vient de son poids démographique[6].

Ainsi, bien que le français ne regroupe que peu de locuteurs sur le continent, il continue d'exercer un attrait considérable chez les personnes désireuses d'apprendre une langue étrangère. Le français bénéficie en effet d'un prestige qui lui vient de son histoire, de son statut de langue internationale et du fait qu'il est la langue officielle de nombreuses organisations internationales.

De plus, selon une étude du British Council, la puissance économique du français est forte, occupant le troisième rang mondial. Cette évaluation se fonde sur le principe que la question du choix d'une langue ne se pose que lors de contacts entre membres d'aires linguistiques différentes. Ainsi, elle permet de calculer la valeur des produits et services échangés par les utilisateurs des différentes langues sur les marchés internationaux (i.e. la somme des exportations et des importations attribuables aux pays de chaque aire linguistique). Selon ces calculs, le français se classe à égalité avec le chinois, derrière l'anglais et l'allemand[7].

---

[5] Francisco MORENO FERNANDEZ y Jaime OTERO. « Demografía de la lengua española », [En ligne], *Centro virtual Cervantes,* Madrid. [http://cvc.cervantes.es/obref/anuario/parte1/cap2/moreno_cuadros.htm]

[6] Michel PLOURDE. *L'intégration des Amériques et la problématique des valeurs*, Haut Conseil de la Francophonie (intervention au), Paris, 5 juin 2000.

[7] Réjean ROY et Pierre GEORGEAULT. *L'inforoute en français : un portrait québécois,* Conseil de la langue française, Québec, juin 1998, p. 6.

c) *Développement récent des langues au sein des Amériques*

Une analyse rapide du développement récent des principaux groupes linguistiques démontre que ces langues en sont à des stades de développement fort différenciés.

Comme chacun le sait, l'anglais vit une phase d'expansion hégémonique en raison de son statut de *lingua franca*, qui en fait la principale langue des communications internationales et la langue des nouvelles technologies. C'est même la langue officielle ou la langue d'usage d'organisations dont aucun des pays membres n'est anglophone, telles que l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et la Banque centrale européenne (la Grande-Bretagne n'est pas membre de l'Union monétaire européenne). Au sein du continent, la situation est également favorable à l'expansion de la langue anglaise parce qu'en matière d'enseignement des langues étrangères, l'anglais est largement privilégié.

L'espagnol est pour sa part en période de croissance « euphorique » à l'échelle internationale et devient la langue officielle d'un nombre grandissant d'organisations internationales. Il semble en effet que l'espagnol soit actuellement la langue qui connaisse la plus grande croissance sur la scène mondiale[8]. L'espagnol vit également une croissance marquée au sein du continent, et ce, à la fois comme langue maternelle et comme langue étrangère. L'espagnol rassemble en effet de plus en plus d'adeptes dans des pays où il n'a pas le statut de langue officielle. Cette langue connaît notamment un développement fulgurant aux États-Unis, au point que les hispanophones y constituent dorénavant la principale minorité. Comme nous le verrons, le Brésil s'ouvre également de plus en plus au monde hispanophone et à l'espagnol.

En ce qui concerne le portugais, il apparaît clair que, sur le continent, cette langue commence sa phase d'expansion, principalement parmi les pays membres du Mercosur. Toutefois, cette tendance a encore peu d'écho sur le plan des organisations interaméricaines, car le portugais y occupe encore une place assez marginale. Le développement économique du Brésil commence toutefois à faire des adeptes de la lusophonie en dehors de la région du Cône Sud.

Pour sa part, le français connaît actuellement une période de stagnation au sein du continent. « Pendant des décennies, l'enseignement du français est allé de soi [en Amérique latine], même s'il était souvent réservé aux élites. L'accès à la fameuse culture française faisait partie de la formation nécessaire de tout individu cultivé. [Toutefois], le capital culturel est devenu le handicap de la non-modernité[9]. » Ainsi, « si la langue française a encore son mot à dire, elle se doit de le dire en termes d'utilité, car l'image

[8] Daniel MOORE. « Presencia internacional y papel del idioma español », [En ligne], *Comunica*, 25/11/99. [www.comunica.es/lengua/opinion/opinion_ant/1999/noviembre99/opinion251199_02.htm]

[9] Annie MONNERIE-GOARIN (conférence de*). L'enseignement des langues étrangères dans des contextes régionaux*, [En ligne], Feria del Libro de Buenos Aires, 23 avril 1999. [www.frances.int.ar/comunications.htm]

d'une langue est aujourd'hui fortement tributaire de l'environnement économique, universitaire et médiatique[10]. » Le français demeure tout de même une langue, voire une culture, de référence sur la scène interaméricaine. Il demeure une des langues officielles de l'ensemble des organisations interaméricaines et continue d'être une des langues les plus fréquemment enseignées – bien qu'il le soit moins que l'anglais. Par ailleurs, l'influence de la culture française se fait encore sentir dans de nombreux champs d'intérêt, allant de la littérature au domaine juridique[11]. Néanmoins, si aucune action n'est entreprise, le français risque de souffrir du déséquilibre des forces linguistiques en jeu sous l'effet du processus d'intégration. Cette tendance pourrait toutefois être atténuée, sinon résorbée, par la mise en oeuvre d'initiatives et de partenariats stratégiques visant le respect et la valorisation de la diversité linguistique, comme cela sera présenté ultérieurement.

Quant aux langues autochtones, bien que bon nombre semblent menacées, certaines d'entre elles entrent dans une période de reconnaissance, essentielle à leur survie. Le poids démographique de plusieurs communautés autochtones joue souvent en faveur de cette reconnaissance sur le plan national. Celle-ci se traduit, soit par l'accès au statut de langue officielle d'un pays – le Paraguay, la Bolivie, le Pérou comptent une langue autochtone parmi leurs langues officielles –, soit par l'accession au statut de langue d'enseignement, comme c'est le cas au Mexique.

[10] Ibid.
[11] Par exemple, plusieurs régimes républicains d'Amérique latine sont inspirés des valeurs de la Révolution française.

3) ***Les impacts linguistiques des processus d'intégration au sein du continent***

Un large éventail de facteurs influencent l'évolution linguistique au sein du continent. Qu'il s'agisse du processus de mondialisation, des flux migratoires, des législations, des processus d'intégration, des programmes d'enseignement des langues étrangères ou encore de la mobilité accrue des travailleurs, tous ces éléments, et bien d'autres, ont un effet sur le développement des langues. Par conséquent, pour influer sur l'évolution linguistique, il faut agir sur plusieurs fronts.

Bien que l'on ne puisse pas isoler l'impact des seuls processus d'intégration sur les langues, certains développements récents observés à l'échelle du continent permettent d'établir clairement un lien entre ces processus et l'évolution linguistique.

Dans les Amériques, les processus d'intégration sont véritablement en voie de consolidation. Tant sur le plan régional – Zone andine, Cône Sud, Caraïbe, Amérique centrale, Amérique du Nord – qu'entre ces différentes régions, on assiste à un resserrement des liens économiques et politiques. Dans les cas plus particuliers où un bloc économique comporte plus d'une langue officielle, les processus d'intégration ont permis de redéfinir les dynamiques linguistiques régionales. Cela a entraîné une double conséquence pour nombre de gouvernements qui, dorénavant, doivent faire de la langue une « question d'État », tout comme une question de relations internationales.

À court terme, les impacts de ces transformations ne profitent pas toujours au français, mais ils ouvrent la voie à une prise de conscience de la diversité linguistique, à une reconnaissance de la coexistence des langues, de même qu'à une planification de l'usage et de l'apprentissage des diverses langues dans un esprit de complémentarité.

a) Le cas du Mercosur : une solidarité linguistique plurinationale

Dans le cas du Mercosur[12], dont les langues officielles sont l'espagnol et le portugais, l'intégration régionale a permis un rapprochement linguistique sans précédent. En effet, jusque dans les années 1970, les hispanophones et les lusophones du Cône Sud s'ignoraient volontiers quand ils n'entretenaient pas des relations tendues. En fait, au dire de Alfredo Valladão :

> l'Amérique lusophone avait de tout temps pratiquement ignoré l'Amérique hispanique – à l'exception d'une rivalité gérée somme toute assez

[12] Marché commun du Sud : accord économique signé en 1991 et visant la création d'un marché commun entre les pays membres, soit l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Le Chili et la Bolivie y ont un statut de pays membre associé.

> pacifiquement, avec l'Argentine. Avant les années 1960-1970, les élites brésiliennes refusaient de s'identifier comme Latino-Américains[13].

En ces années, le français bénéficiait d'un important capital de prestige auprès des élites nationales, dont le regard était – et demeure dans bien des cas – essentiellement tourné vers l'Europe. Par la suite, l'anglais a succédé au français comme principale langue seconde.

Sans nier le pouvoir d'attraction qu'exercent encore aujourd'hui l'anglais et, dans une moindre mesure le français, il faut reconnaître que depuis peu, les hispanophones du Cône Sud accordent un intérêt grandissant au portugais, étant donné le développement économique du Brésil et le pôle d'attraction majeur que représente le Mercosur. Au Brésil, l'espagnol a supplanté l'anglais comme langue seconde la plus parlée. Ces phénomènes sont allés de pair avec un resserrement des liens politiques et économiques entre les États du Mercosur. L'adoption récente de mesures en faveur d'une intégration dans le domaine de l'éducation devrait d'ailleurs accélérer ce rapprochement.

Suivant cette nouvelle tendance, les ministres de l'Éducation des pays du Mercosur ont procédé à l'adoption d'un programme d'intégration dans le domaine de l'éducation. Adopté en août dernier, ce programme comporte notamment un volet linguistique qui aura pour effet de rendre obligatoire l'enseignement du portugais comme langue seconde dans les pays hispanophones et de l'espagnol comme langue seconde au Brésil[14].

À première vue, cette mesure peut sembler sans conséquence majeure, mais certains chiffres parlent d'eux-mêmes. À Buenos Aires, parmi les 340 000 élèves que compte la capitale, on a dénombré cette année dans l'ensemble des écoles publiques seulement 200 élèves qui suivent des cours de portugais langue seconde[15]. Ainsi, pour la grande majorité des élèves de cette capitale, ce volet scolaire de l'intégration entraînera un premier contact avec la langue portugaise.

Par l'aplanissement des obstacles linguistiques, les pays du Mercosur pourront poursuivre le processus d'intégration et faciliter les rapprochements entre hispanophones et lusophones.

La capitale de l'Argentine, Buenos Aires, a entrepris également d'inviter les écoles primaires à offrir un nouveau programme d'enseignement « plurilingue ». Selon M. Mario Giannoni, ministre de l'Éducation du gouvernement de Buenos Aires :

---

[13] Alfredo VALLADÃO. « Une nouvelle identité latino-américaine », *Amérique latine, Tournant de siècle* , Georges Couffignal (dir.), La Découverte, Les Dossiers de l'État du monde, Paris, 1997, p. 103

[14] Toutefois, cette mesure a donné lieu à des protestations de la part de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie. Ainsi, selon le quotidien *El País* de Madrid, les trois pays « ont mobilisé leur machine diplomatique afin d'empêcher que le Brésil se tourne, peut-être de manière irréversible, vers le monde hispanophone ». Source: COMUNICA, *Brasil : Problemas diplomáticos ante la ley del español*, [En ligne], Actualidad, 21 de junio del 2000. [www.comunica.es/lengua/actualidad/actualidad210600_02.htm]

[15] COMUNICA. *Mercosur : Problemas para la enseñanza del portugués y el castellano*, [En ligne], Actualidad, 28 de junio del 2000. [www.comunica.es/lengua/actualidad/actualidad280600_02.htm]

> Cette méthode vise à enseigner aux jeunes au moins deux langues étrangères et se veut une solution de rechange au modèle qui se base sur le monopole de l'anglais. […] cette méthode renforcera la connaissance de l'espagnol puisque les enfants pourront comparer leur langue maternelle avec les langues étrangères, ce qui favorisera la connaissance de leur propre langue[16].

La capitale argentine envisage également de créer des « écoles Mercosur » où le contenu de l'enseignement serait adapté à cette nouvelle réalité régionale[17].

Outre les représentants gouvernementaux, les particuliers et les entreprises ont suivi cette tendance d'ouverture sur le monde lusophone car, selon le journal argentin *La Nación* :

> Conséquence de l'expansion commerciale du Mercosur, la demande de cours de portugais est de plus en plus importante dans les entreprises et les universités. Le pourcentage d'élèves de plus de 25 ans qui s'inscrivent à des cours de portugais, poussés par les négociations commerciales croissantes depuis la mise en place d'une union douanière, est en croissance depuis 1995[18].

Ainsi, pour les professeurs d'espagnol au Brésil, la signature du Mercosur a provoqué une réelle « explosion » de la demande en matière de cours d'espagnol dans l'ensemble des États brésiliens[19].

---

[16] COMUNICA. *Enseñanza plurilingüe en escuelas públicas de Buenos Aires*, [En ligne], Actualidad, 1 de marzo del 2000. [www.comunica.es/lengua/actualidad/actualidad_ant/marzo00/actualidad010300_01.htm]

[17] GOBIERNO DE LA CIUDAD DE BUENOS AIRES, Secretaría de Educacion, Dirección de Relaciones Internacionales y Mercosur. Proyectos, [En ligne], Buenos Aires. [www.buenosaires.gov.ar/educacion/mercosur/educacion_mercosur.asp] (18 avril 2000)

[18] Traduction libre. COMUNICA. « Mercosur : Problemas para la enseñanza del portugués y el castellano », *loc. cit.*

[19] Maria MORIONDO KULIKOWSKI y Neide T. MAIA GONZALEZ. « Brasil : La justa medida de une cercanía lingüística », [En ligne], *Comunica,* 7 de junio del 2000. [www.comunica.es/lengua/opinion/default.htm]

b) *Le cas de la Caraïbe : la construction d'une identité régionale multilingue*

Les processus d'intégration économique suscitent parfois une volonté de construire une identité culturelle régionale commune. Il en va ainsi de la Caraïbe, où la mise en œuvre d'une intégration linguistique s'est opérée et où « la recherche d'une identité communautaire vient de fait d'être officiellement conditionnée par la maîtrise et l'utilisation fonctionnelle de plusieurs langues[20]. »

Dans le cas caribéen, c'est toute la vision des questions linguistiques qui a été redéfinie dans le cadre du processus d'intégration. Ainsi, comme le mentionne le ministre cubain de l'Éducation supérieure : « il a été décidé de ne plus parler de langues étrangères dans notre région mais de langues caribéennes parce qu'elles encouragent le sens d'identité[21]. »

Patrick Dahlet, directeur sortant de l'Institut supérieur d'études francophones (ISEF) de l'Université des Antilles et de la Guyane, explique qu'il y a eu au sein de l'Association des États de la Caraïbe (AEC)[22] « une récente prise de conscience socio-économique mais aussi et surtout politique du rôle que la connaissance et le partage des langues doivent jouer dans la construction de la communauté caribéenne[23]. »

« Le rôle majeur que joue l'économie touristique dans le développement des pays insulaires[24] » contribue grandement à cette volonté de pluralisation linguistique. Le tourisme international est devenu en effet l'une des bases, sinon la base, de l'évolution économique des îles[25].

Ainsi, le Conseil des ministres de l'Association des États de la Caraïbe s'est donné pour objectif « d'éliminer les barrières des langues au sein de la région en améliorant la compétence des ressortissants de la Caraïbe par la connaissance d'une seconde ou d'une troisième langue[26] », en l'occurrence, l'anglais, l'espagnol et le français.

---

[20] Patrick DAHLET. *Adhésion à la diversité et qualifications francophones dans la Caraïbe*, [En ligne], DiversCité Langues, vol. V, 2000. [www.teluq.uquebec.ca/diverscite]

[21] ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE. *Rapport final, Première réunion des autorités universitaires des pays membres de l'AEC*, [En ligne], AEC, La Havane, Cuba, 2-5 février 1998. [www.acs-aec.org/french/RELfr.htm]

[22] Organisation régionale intergouvernementale qui regroupe 28 pays (dont la France) et ayant pour mandat de favoriser la concertation et la coopération en vue d'assurer un développement régional soutenu dans les domaines culturel, économique, social, scientifique et technologique.

[23] Patrick DAHLET. *Politiques linguistiques et offres de français en Caraïbe : des raisons d'espérer*, Université des Antilles et de la Guyane, ISEF-GERECF.

[24] J. CRUSOL et F. VELLAS. *Le tourisme et la Caraïbe*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 1996.

[25] Les îles de la Caraïbe connaissent un nombre d'arrivées touristiques plus élevé que l'ensemble des pays d'Amérique du Sud réunis – respectivement 21,4 millions contre 11,8 millions de touristes. Source : Patrick DAHLET. *Politiques linguistiques…, loc. cit.*

[26] ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE. « Des centres d'excellence pour l'enseignement des langues officielles de l'AEC », Conseil des ministres (Note du), Trinité-et-Tobago, 1998.

Cet objectif d'élimination des barrières linguistiques renvoie à une série de neuf objectifs parmi lesquels figurent la définition de compétences linguistiques professionnelles, l'établissement d'un schéma régional de certification, l'utilisation des nouvelles technologies et la formation des enseignants à travers des programmes de mobilité. Afin d'assurer l'atteinte de ces objectifs, des « centres d'excellence » linguistiques régionaux seront établis dans des territoires références des trois langues désignées : Trinité-et-Tobago pour l'anglais, le Venezuela pour l'espagnol et les Départements français des Amériques pour le français.

Commentant ces engagements, Dahlet souligne que :

> L'innovation la plus profonde est de permettre d'envisager l'apprentissage des langues comme un domaine institutionnel relevant d'une compétence régionale et communautaire et devant favoriser l'expansion du plurilinguisme.

Il ajoute la remarque suivante :

> la diffusion des langues s'inscrit dans un cadre de résolution plurinational qui substitue à la recherche de dominations, celle de complémentarités performantes entre les langues[27].

Il s'agit là d'une recherche de « cohabitation linguistique » qui pourrait s'avérer fort pertinente pour le contexte interaméricain.

c) *Le cas de l'ALENA : une reconnaissance tacite du trilinguisme*

Dans le cadre de l'ALENA, les questions linguistiques n'ont pas été traitées directement, comme elles l'ont été dans les cas du Mercosur et de la Caraïbe. En effet, étant donné que le processus d'intégration nord-américain ne visait qu'à créer une zone de libre-échange entre les États (et non un marché commun comme c'est le cas de plusieurs régions latino-américaines[28]), le traité unissant le Mexique, les États-Unis et le Canada n'engage essentiellement les États que sur des questions de nature commerciale.

Une reconnaissance des trois langues officielles que sont l'anglais, le français et l'espagnol a tout de même été exprimée par l'adoption d'une version trilingue de l'accord. Également, les deux commissions multilatérales qui ont été créées dans le sillage de l'ALENA – la Commission de coopération dans le domaine du travail et la Commission de coopération dans le domaine de l'environnement[29] – ont l'anglais, l'espagnol et le français comme langues officielles.

---

[27] Patrick DAHLET. *Politiques linguistiques…, loc. cit.*

[28] Dans le cadre d'un Marché commun, la libre circulation de la main-d'œuvre et des capitaux est permise.

[29] Ces organisations sont situées respectivement à Montréal et à Dallas (Texas).

Mais cette volonté de limiter les engagements nord-américains aux seuls aspects commerciaux contraste avec la multiplication des démarches individuelles et institutionnelles visant à rapprocher, voire à intégrer, les populations nord-américaines.

Cinq ans après la signature de l'ALENA, le Mexique est devenu le deuxième partenaire économique des États-Unis, après le Canada. Les échanges commerciaux nord-américains sont donc en plein essor. D'ailleurs, nous retrouvons de plus en plus de produits dont l'étiquetage et le mode d'emploi sont trilingues. Or, il ne suffit pas d'éliminer les barrières tarifaires pour augmenter les exportations; encore faut-il connaître le marché auquel on s'adresse, sa culture et, de préférence, en maîtriser la langue. Ce constat que plusieurs partagent, jumelé à l'actuelle « vague » latino-américaine, a fait croître de manière exponentielle la demande pour l'apprentissage de langues étrangères au cours des dernières années. Que ce soit par le biais de cours de langues, de stages d'immersion ou de programmes d'enseignement bilingues, de plus en plus de personnes, jeunes et moins jeunes, d'établissements d'enseignement et d'entreprises se mettent à l'apprentissage d'une seconde ou d'une troisième langue.

Aux États-Unis, de nombreux groupes se font depuis quelques années les promoteurs de l'apprentissage de langues étrangères[30], soulignant notamment que, dans un contexte de mondialisation, l'unilinguisme qui caractérise bien souvent les Américains pourrait jouer contre leurs intérêts. D'autres mentionnent que les Américains ne devraient pas trop compter sur le triomphe de l'anglais et proposent plutôt aux personnes désireuses de communiquer avec le reste du monde d'opter pour un réel bilinguisme[31].

Prenant acte de ces critiques, le Président des États-Unis, William Clinton, a signé en avril dernier un mémorandum d'internationalisation de la politique d'éducation. Il y est mentionné que :

> afin de prospérer dans une économie mondialisée […] les États-Unis doivent s'assurer que les citoyens américains développent une bonne compréhension du monde, la maîtrise de langues étrangères et la connaissance d'autres cultures;

On lit plus loin :

> aujourd'hui, la défense des intérêts américains, la gestion efficace des enjeux mondiaux et même la compréhension de la diversité de notre propre pays demandent de renforcer les contacts avec les populations et cultures au-delà de nos frontières et de développer une meilleure compréhension de ces dernières[32].

---

[30] Citons par exemple le National Foreign Language Center, The American Council on the Teaching of Foreign Languages, English Plus More, Center for Multilingual, Multicultural Research.
[31] Barbara WALLRAFF. «What Global Language?», *The Atlantic Monthly*, Boston, novembre 2000, p. 66.
[32] Traduction libre. THE WHITE HOUSE. *Memorandum for Heads of Executive Departments and Agencies*, Office of the Press Secretary, Oklahoma City, April 19, 2000.

Un Comité présidentiel sur les arts et les humanités, créé par le président Clinton, avait pour sa part proposé dans son rapport final de 1997 de « rendre la connaissance d'une langue étrangère conditionnelle à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires de même qu'à l'admission aux collèges[33]. »

La signature de l'ALENA a bien entendu rehaussé, aux États-Unis, l'importance politique et économique du Mexique, entraînant par le fait même un intérêt accru pour l'espagnol. Ainsi, plusieurs groupes militent dorénavant pour une éducation bilingue. Ce changement va de pair avec l'augmentation sans précédent de la population hispanophone aux États-Unis[34]. Aussi le président Clinton déclarait-il récemment « qu'il serait probablement l'un des derniers présidents à ne pas parler espagnol[35]. »

Au Mexique également, l'importance de connaître les langues étrangères se fait de plus en plus sentir. Le candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) a d'ailleurs fait de l'enseignement obligatoire de l'anglais dans le système d'éducation public l'un des enjeux de la campagne électorale présidentielle.

La nature même du traité de l'ALENA fait en sorte que la circulation des travailleurs entraîne peu d'incidences linguistiques, car la mobilité est très limitée et soumise à des quotas. Toutefois, le projet proposé par le président élu du Mexique, M. Vicente Fox, soit la mise en place d'un marché commun nord-américain avec libre circulation des travailleurs, pourrait redéfinir plus profondément la dynamique linguistique.

Pour le Québec, dont l'économie figure parmi les plus ouvertes – le Québec exporte 57 % de son PIB[36] –, il est clair que le plurilinguisme au sein de la société représente un atout majeur. En effet, « les langues, en tant qu'outils de communication, font partie des capacités requises pour l'exercice des échanges commerciaux[37]. » C'est d'ailleurs ce constat qui explique que nombre de personnes ont opté, au cours des dernières années, pour le développement de leurs compétences linguistiques. À ce sujet, les statistiques parlent d'elles-mêmes : le nombre de personnes au Québec « qui s'estiment aptes à soutenir une conversation en espagnol a fait un bond de plus de 31 %, passant de moins de 146 000 à près de 191 000 » en 5 ans[38]. L'ALENA n'est certainement pas étranger à cette croissance fulgurante.

Cet engouement pour l'espagnol se fait sentir également dans le reste du Canada. Dans les universités albertaines par exemple, le nombre d'étudiants qui suivent des cours d'espagnol est passé de 870, en 1991-1992, à 3 940 en 1997-1998, tandis que le Centre espagnol (Spanish Center) de Toronto, ouvert il y a six ans, a dû doubler sa superficie

[33] PRESIDENT'S COMMITTEE ON THE ARTS AND THE HUMANITIES. *Creative America*, Washington D.C., February, 1997, p. 12.
[34] Cette situation ne devrait que s'accentuer au cours des années à venir car, selon les prévisions actuelles, le quart de la population américaine sera hispanophone en 2050.
[35] Guy TAILLEFER. « Le Texas dans les deux langues », *Le Devoir*, 30 octobre 2000, p. A1.
[36] Cette donnée, qui date de 1998, inclut les échanges interprovinciaux, qui s'élèvent à 19 %.
[37] Patrick DAHLET, *op. cit.*
[38] Michel PAILLÉ. « Les langues tierces au Québec en 1996 », *Bulletin du Conseil de la langue française*, Québec, volume 15, n° 2, mai 1999.

pour répondre à la demande croissante[39]. Cet intérêt marqué pour l'espagnol au Canada pourrait se développer au détriment du français.

Soulignons que le gouvernement fédéral a également mis la question de la diversité culturelle à son ordre du jour, mais qu'il a essentiellement axé ses efforts vers la création d'un Réseau international sur la diversité culturelle et la mondialisation, lequel s'affaire à « promouvoir l'idée que les produits et services culturels devraient être pleinement reconnus et ne pas être assimilés à d'autres genres de produits[40]. » Ce réseau visera donc principalement à préserver le domaine culturel des processus de libéralisation commerciale, ce qui constitue une tout autre problématique.

d) *Renouveau dans la valorisation des identités régionales*

Les projets mentionnés précédemment s'inscrivent tout à fait en convergence avec l'action menée par de nombreuses autres organisations qui, au sein du continent, travaillant au service de la diversité linguistique. Par exemple, l'Organisation ibéro-américaine pour l'éducation, la science et la culture (OEI), qui regroupe une vingtaine de pays latino-américains, en plus de l'Espagne et du Portugal, milite dorénavant en faveur de la « promotion et de la diffusion des langues espagnole et portugaise » et a comme mandat, à cet effet, « d'établir des programmes de coopération avec d'autres régions du monde ». Les pays lusophones ont aussi mis sur pied en 1989 une Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), qui a notamment comme mission « l'affirmation et la diffusion du portugais[41]. » L'Union latine se consacre pour sa part à la promotion et à la diffusion de l'héritage commun et des identités du monde latin (l'espagnol, le français, l'italien, le portugais et le roumain), alors que l'Agence intergouvernementale de la Francophonie s'est notamment donné comme objectif, pour 2000-2001, « d'engager une coopération avec d'autres aires linguistiques, notamment arabophone, lusophone, hispanophone, dans l'esprit d'une promotion du plurilinguisme[42]. » On voit également apparaître des organismes et des programmes universitaires qui analysent les questions d'identité sous un angle nord-américain, tels que le North American Institute (NAMI) ou la Duke University, aux États-Unis. Les groupes autochtones sont pour leur part de plus en plus organisés et militent pour la reconnaissance de leurs langues et de leurs cultures.

Une dynamique d'ouverture face à la diversité linguistique caractérise donc la plupart des blocs régionaux et des groupes linguistiques. L'heure est à la défense de la diversité linguistique et culturelle. Il semble en effet que les populations souhaitent contrecarrer

---

[39] Leah HENDRY. « Want to be bilingual? Try Spanish », *The Globe and Mail*, Toronto, June 22, 2000.

[40] GOUVERNEMENT DU CANADA. *Rapport : Rencontre préliminaire des experts du Réseau sur la diversité culturelle et la mondialisation*, [En ligne], Ottawa, Canada, 6 et 7 décembre 1999. [www.pch.gc.ca/network-reseau/cdg-gdc/report-f.htm]

[41] COMUNIDADE DOS PAÍSES DE LÍNGUA PORTUGUESA (CPLP), *Quem Somos?* [En ligne], Lisboa, 9 de Maio 1996. [http://www.cplp.org/index_frames.html]

[42] AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE. *Programmation 2000-2001, Chantier 6, Une Francophonie plurielle : promouvoir la diversité linguistique culturelle*, [En ligne], p. 174. [http://agence.francophonie.org/]

les effets parfois homogénéisants du processus de mondialisation par la promotion de leur identité, de leur culture et de leur langue. Au sein de la société civile, tout comme sur la scène intergouvernementale, on a vu se multiplier les initiatives en faveur de la diversité linguistique et d'un rapprochement entre les membres des différents groupes linguistiques. On permet ainsi d'enrichir le volet économique des processus d'intégration par l'ajout d'aspects culturels et linguistiques, en vue d'approfondir et d'élargir la portée des changements en cours.

4) *Le multilinguisme communautaire : un des fondements de l'intégration européenne*

Hors des Amériques, le cas le plus connu de prise en charge des aspects linguistiques d'un processus d'intégration est sans contredit celui de l'Union européenne. L'Europe a en effet statué sur la question du multilinguisme dès les premières étapes de la construction européenne. En 1958, le Conseil de l'Europe adoptait une règle définissant les quatre langues officielles des institutions de la Communauté et le régime linguistique communautaire.

En fait, le multilinguisme communautaire constitue l'une des assises de l'Union. Il y est vu comme :

> l'expression d'une volonté qui s'appuie sur les fondements de la démocratie : chaque citoyen de l'Union doit pouvoir être informé et se faire entendre dans sa langue[43].

Plus globalement, la Commission européenne souligne dans une de ses publications que :

> L'intégration économique de l'Union repose sur le principe de non-discrimination, y compris sur le plan linguistique. L'égalité des chances des entreprises, et notamment des PME, serait gravement compromise si on accordait à une ou plusieurs langues le privilège d'être les seuls moyens de communication en Europe. L'accès au grand marché dans le respect du droit de la concurrence passe par le multilinguisme[44].

En consacrant l'égalité des différentes versions linguistiques du Traité de Rome[45], on posait un premier geste important en faveur du multilinguisme. Toutefois, il a fallu par la suite définir le régime linguistique de l'Union. C'est ce régime (voir annexe 2) qui permit d'établir les langues officielles de l'Union, les langues de travail et l'obligation d'adopter, pour les textes de portée générale, autant de versions qu'il y a de langues officielles.

Depuis lors, avec l'élargissement de l'Union, on dénombre pas moins de onze langues officielles. En dépit du fait que le nombre de langues officielles ait plus que doublé depuis la mise en œuvre de l'intégration européenne, la règle du multilinguisme demeure, et a même été élargie, lors de la signature en 1997 du Traité d'Amsterdam, qui introduit le principe suivant :

> Tout citoyen de l'Union européenne peut écrire aux institutions ou organismes de l'Union dans l'une des douze langues des traités –

[43] COMMISSION EUROPÉENNE. *Multilinguisme et traduction*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1999, p. 4.
[44] *Ibid*.
[45] Traité signé en 1957 et qui a présidé à la création de la Communauté économique européenne (C.E.E.).

> c’est-à-dire les onze langues officielles plus l’irlandais – et recevoir une réponse rédigée dans la même langue[46].

Aussi, la défense du plurilinguisme continue de constituer un enjeu d’importance pour l’Union européenne. Les efforts en vue d’encourager la diversité linguistique se poursuivent d’ailleurs de multiples façons. La Commission européenne s’est notamment fixé comme objectif d’aider les citoyens de l’Union à maîtriser trois langues européennes. À cette fin, diverses mesures ont été mises de l’avant.

Ainsi, le programme *Lingua* octroie un soutien financier aux projets européens qui :

1. promeuvent la diversité linguistique au sein de l’Union européenne;
2. contribuent à l’amélioration de la qualité de l’enseignement des langues;
3. facilitent l’accès à des possibilités d’apprentissage tout au long de la vie.

C’est dans le cadre du programme *Lingua* que le projet *Eurom 4* a été lancé. Instauré par les universités de Provence, de Lisbonne, de Rome et de Salamanque, ce projet a donné lieu à l’élaboration d’une méthode d’enseignement simultané des langues romanes.

> Ce programme s’adresse aux personnes qui, ayant pour langue maternelle l’une des quatre langues romanes (portugais, italien, espagnol ou français), souhaitent pouvoir comprendre les trois autres. Ainsi, le transit par un anglais plus ou moins maîtrisé n’apparaît plus nécessaire [lors de communications entre des personnes de ces différents groupes linguistiques][47].

Par ailleurs, la Communauté européenne souhaite profiter des outils technologiques dans le cadre de ses actions en faveur du multilinguisme et elle invite également les États membres à le faire par l’entremise du programme *MLIS* (Société de l’information multilingue). Ce programme, qui complète les mesures européennes prises en matière de plurilinguisme, vise à :

1. encourager la prestation de services multilingues dans la Communauté en recourant aux technologies, aux ressources et aux normes linguistiques;
2. créer des conditions favorables au développement des industries de la langue;
3. réduire les coûts du transfert de l’information entre langues;
4. contribuer à la promotion de la diversité linguistique dans la Communauté[48].

---

[46] Article 21 de la version consolidée du traité instituant la Communauté européenne. Source : COMMISSION EUROPÉENNE, *ibid*.

[47] André VALLI, « Présentation de la méthode Eurom 4 d’enseignement simultané à distance », [En ligne]. [www.emb-fr.int.ar/Ar/Educativo/dialogues/droit-parole.htm]. (31/10/2000)

[48] SOCIÉTÉ DE L’INFORMATION MULTILINGUE (MLIS). *Programme de travail triennal 1996-1998*, [En ligne]. [www2.echo.lu/mlis/fr/intro.htm]

Le programme *MLIS* aspire donc à accroître le nombre d'acteurs œuvrant pour le multilinguisme en Europe par la mobilisation des secteurs public et privé au sein des États membres.

De plus, à la suite d'une proposition du Conseil de l'Europe adoptée par l'Union européenne, il a été décrété que 2001 serait l'année européenne des langues. De nombreuses actions ayant pour objectif d'améliorer les compétences linguistiques seront donc entreprises afin d'assurer la pérennité du multilinguisme et de sensibiliser tous les citoyens à cet enjeu.

Enfin, certains des pays membres de l'Union européenne lancent leur propre initiative pour favoriser la connaissance et l'utilisation de leur langue. Ainsi, dans le but de renforcer la présence de l'espagnol au sein des institutions européennes, l'ADES (Association pour la diffusion de l'espagnol et de la culture hispanique[49]) a décidé d'offrir gratuitement un cours d'espagnol aux fonctionnaires et aux membres du Parlement européen. Mis en place en juin 2000, le programme permettra aux fonctionnaires et aux membres du Parlement européen de suivre des cours d'espagnol sur Internet, avec le professeur de leur choix, tout en recevant à la maison le matériel didactique correspondant[50]. Il s'agit là d'un exemple concret d'utilisation des nouvelles technologies au profit de la diffusion d'une langue.

En somme, on peut constater, à la lumière du cas européen, que la prise en charge de la diversité linguistique dans un contexte d'intégration peut revêtir de multiples facettes.

---

[49] Le nom officiel est l'*Asociación para la difusión del español y la cultura hispana*.
[50] Toute l'information concernant ce cours est disponible sur le site de l'ADES [www.adesasoc.com].

5) *La responsabilité des chefs d'État et de gouvernement des Amériques à l'égard du multilinguisme*

Puisque les processus d'intégration régionaux ont entraîné des impacts significatifs sur les dynamiques linguistiques, on peut affirmer en toute logique que le processus d'intégration des Amériques aura des conséquences sur l'architecture linguistique du continent.

L'accroissement des liens économiques, politiques et sociaux entre les États du continent, le renforcement du rôle des organisations interaméricaines, l'ouverture des frontières, l'accroissement des échanges commerciaux, jumelés au développement des nouvelles technologies, auront un impact considérable. De quelle nature? Tout dépend des actions qui seront ou ne seront pas entreprises…

Les chefs d'État et de gouvernement, réunis lors des Sommets des Amériques, ont à ce jour fait peu de cas des questions linguistiques. À l'occasion du premier Sommet, tenu à Miami en 1994, ils ont certes convenu de la nécessité de « promouvoir les valeurs culturelles[51] », mais ils s'en sont tenus à des généralités pour expliquer ce concept. Ainsi, aucune directive ne figure dans les déclarations et dans les plans d'action des Sommets des Amériques au sujet de la nécessité, pour les organisations interaméricaines liées au processus d'intégration, de fonctionner et d'être accessibles en quatre langues. Rien n'incite par ailleurs les entreprises exportatrices à respecter la langue d'usage des consommateurs auxquels elles s'adressent.

Certains prétendent que les questions portant sur le respect de la langue nationale dans l'affichage et que l'information relative à un produit relèvent uniquement des législations nationales mais, à ce jour, seulement dix-sept pays du continent – excluant le Canada et les États-Unis – ont légiféré en matière de protection des consommateurs[52]. L'encadrement législatif national de nombreux pays ne permet donc pas d'assurer la protection des consommateurs au chapitre de la langue. En ce sens, une déclaration de l'ensemble des chefs d'États et de gouvernement quant à l'importance de respecter les langues nationales sur le plan commercial s'avérerait utile.

On peut voir une reconnaissance tacite du caractère multilingue des Amériques dans l'adoption en quatre langues des déclarations et des plans d'action des Sommets et dans le fait que les textes officiels soient accessibles en quatre langues. S'il s'agit là d'un premier geste important, cela ne constitue cependant pas une garantie valable et suffisante de respect du multilinguisme.

---

[51] ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES. *Sommet des Amériques, Plan d'action* , [En ligne], Miami, Floride, décembre 1994. [www.ftaa-alca.org/ministerials/plan_f.asp]
[52] Gustavo GONZALEZ. « Consumers : Parlatino presents Code protecting Citizens' Rights », *Inter Press Service (IPS)*, [En ligne], Santiago, 5 novembre 1999. [www.oneworld.org/ips2/nov/consumers4.html]

Soulignons par ailleurs qu'un récent document de discussion, rédigé par la Commission spéciale de l'OEA sur la gestion des Sommets interaméricains, présentait les thèmes du prochain Sommet, à savoir : renforcer la démocratie, créer la prospérité et réaliser le potentiel humain. En ce qui a trait au dernier thème, il y est mentionné que :

> Les efforts déployés pour éliminer la discrimination pourraient être complétés par l'élargissement des possibilités de partager nos divers héritages et perspectives culturels, raciaux et linguistiques[53].

Cette référence aux aspects linguistiques est intéressante mais plutôt laconique, ce qui nous amène à considérer que la sensibilisation aux enjeux linguistiques des principaux acteurs intéressés à l'intégration continentale reste à faire.

Recommandation 1

Considérant qu'à ce jour, les déclarations et les plans d'action adoptés par les chefs d'État et de gouvernement n'ont reconnu que de manière tacite la diversité linguistique des Amériques et qu'il importe de reconnaître et de soutenir clairement le multilinguisme continental, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral canadien d'inclure, dans le Plan d'action du Sommet des Amériques, la nécessité d'officialiser et de renforcer le multilinguisme institutionnel et commercial et de soutenir le développement du plurilinguisme individuel;

- Que le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral canadien d'inclure, dans le Traité que signeront les chefs d'État et de gouvernement des Amériques, au terme de l'actuel processus de négociations, des dispositions relatives au multilinguisme des organisations interaméricaines et du commerce interaméricain.

Il semble qu'à l'occasion du troisième Sommet des Amériques, le thème de la diversité culturelle sera abordé lors d'une rencontre parallèle qui réunira des écrivains provenant de l'ensemble du continent. Cette initiative est intéressante mais elle n'amènera pas les chefs d'État et de gouvernement à traiter directement de cette question.

C'est pourquoi le Conseil de la langue française soutient que la tenue en avril prochain du troisième Sommet des Amériques constitue une occasion privilégiée pour amorcer des actions concertées visant à informer les gouvernements, les acteurs socio-économiques et la population en général sur la nécessité de poursuivre l'intégration des Amériques au diapason de plusieurs langues.

---

[53] CONSEIL PERMANENT DE L'OEA, Commission spéciale sur la gestion des Sommets interaméricains. *Thèmes du Sommet des Amériques 2001* (document de discussion), CE/GCI-170/00, 18 août 2000.

6) Ajouter un volet interaméricain à la stratégie linguistique du Québec

À la lumière des développements actuels et à venir sur la scène interaméricaine, il est essentiel que le Québec s'assure que le processus d'intégration n'occulte pas les enjeux linguistiques, en élaborant une stratégie qui privilégie la diversité linguistique et la promotion du multilinguisme. « Une stratégie nationale d'aménagement linguistique ne peut plus faire l'économie d'une stratégie internationale, multilatérale et supranationale[54]. »

Dans cette perspective, il convient d'ajouter un volet interaméricain à la stratégie linguistique québécoise. Cette orientation s'inscrit d'ailleurs dans l'esprit de plusieurs déclarations et mesures gouvernementales récentes, telles que l'adoption de la Décennie des Amériques, la volonté d'augmenter le trilinguisme des Québécois de 50 %, la création de l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse, l'organisation de missions économiques en Amérique latine, la mise sur pied au ministère de l'Éducation d'un Fonds pour la mobilité internationale des étudiants, ainsi que la volonté de resserrer les liens qu'entretient le Québec avec les Amériques.

Fondé sur la mise en valeur de la diversité linguistique, ce volet stratégique interaméricain doit viser à donner à la langue française une place sur l'échiquier linguistique continental. À notre avis, les principaux éléments de ce volet doivent viser à :

- susciter la mise en place de mesures en faveur de la diversité linguistique;
- développer le plurilinguisme des Québécois;
- renforcer le caractère multilingue des organisations interaméricaines;
- informer les entreprises exportatrices de la nécessité du multilinguisme dans l'étiquetage, les modes d'emploi et le commerce électronique;
- développer la réflexion et le dialogue sur la diversité linguistique par l'organisation d'un séminaire interaméricain sur la promotion des langues et;
- créer un Réseau interaméricain pour la promotion des langues dans une Amérique intégrée.

[54] Normand LABRIE. *Vers une stratégie intégrée en Francophonie visant la promotion du français comme condition au maintien du plurilinguisme dans les Amériques*, document inédit, Toronto, Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, 1998, p. 8.

a) Le rapprochement par la connaissance des langues étrangères

Apprendre des langues étrangères, […] *c'est accepter, rechercher,*
savourer les croisements des cultures, leurs métissages,
partir à la recherche d'un autre, pour retrouver des autres,
et parfois, se retrouver soi-même
dans des chemins inattendus.

Annie Monnerie-Goarin[55]

La connaissance de langues étrangères constitue une source de culture inestimable. Elle donne accès à d'autres façons de penser et elle ouvre une porte sur la diversité tout comme sur les ressemblances. Connaître des langues étrangères, c'est aussi s'imprégner d'autres façons de voir, tout en posant un regard différencié et enrichi sur le monde.

Outre ces richesses personnelles que peut procurer la connaissance des langues étrangères, la maîtrise d'une ou de plusieurs langues étrangères constitue plus que jamais un atout pour fonctionner dans une société en plein processus de mondialisation et de décloisonnement. Aux traditionnels réseaux économico-politiques où l'homogénéité linguistique régnait (Commonwealth, Francophonie, Hispano-américanisme, etc.) viennent maintenant s'ajouter une pléiade de nouveaux réseaux représentatifs de la nouvelle donne géopolitique où la diversité linguistique s'impose (réseaux nord-américains, caribéens, organisations du Bassin du Pacifique, etc.). De plus, loin d'être confinés aux représentants gouvernementaux, des réseaux internationaux émergent aujourd'hui dans l'ensemble des secteurs de la société – gens d'affaires, universitaires, syndicats, ONG,… – multipliant par conséquent le nombre de personnes devant évoluer dans ces cadres internationalisés et plurilingues.

Les Amériques n'ont pas échappé à cette tendance de fond. Au contraire, alors qu'il y a quelques années à peine, les relations interaméricaines étaient plutôt ténues, elles se développent aujourd'hui à une vitesse exponentielle, que renforcent les processus d'intégration. La consolidation et la pérennité de ces processus, qu'ils soient régionaux ou interaméricains, passent toutefois par un approfondissement du pluralisme linguistique, celui des organisations mais également celui des individus.

Or, qu'en est-il de la connaissance des langues étrangères au sein de la population québécoise, comparativement à la population canadienne et à celles de l'Union européenne?

[55] Annie MONNERIE-GOARIN (conférence de). *L'enseignement des langues étrangères dans des contextes régionaux*, [En ligne], Feria del Libro de Buenos Aires, 23 avril 1999. [www.frances.int.ar/comunications.htm]

Un aperçu des statistiques sur la connaissance des langues chez les Québécois démontre que le taux de personnes unilingues au Québec (51,8 %) est sensiblement du même ordre que celui observé dans l'Union européenne (50,8 %) et qu'il fait bonne figure par rapport au taux canadien (64,7 %)[56].

En ce qui a trait au bilinguisme, 39,3 % des Québécois se disent bilingues, ce qui s'avère bien au-dessus de la moyenne canadienne (29,7 %) et également supérieur à la moyenne européenne (31,8 %).

Par ailleurs, 8,9 % des Québécois seraient trilingues, dépassant largement le taux canadien qui n'est que de 5,6 %. Le Québec est en effet la province canadienne affichant le plus haut taux de trilinguisme. Cependant, la moyenne européenne se situerait à 17,3 %, soit presque le double du taux québécois.

Tableau 4
Pourcentage de personnes selon la connaissance des langues
Québec, Canada, 1996[1] et Union Européenne, 1995[2]

A) Parmi la population âgée de 15 ans et plus

	Connaissance des langues			
Pays	Unilingue	Bilingue	Trilingue	Total
Québec	51,8	39,3	8,9	100
Canada[3]	64,7	29,7	5,6	100
Allemagne	49,7	32,8	17,5	100
France	51,3	34,6	14,1	100
Belgique	33,8	28,4	37,8	100
Royaume-Uni	63,9	25,8	10,3	100
Espagne	59,3	33,7	7,0	100
Union Européenne (15 pays)	50,8	31,8	17,3	100

[1] Excluant les résidents non permanents.
[2] Les personnes qui ne connaissaient pas suffisamment la ou une des langues nationales de leur pays de résidence pour participer à l'entrevue ont été exclues de l'échantillon, de même que les résidents n'étant pas citoyens d'un des 15 pays.
[3] Y compris le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

[56] Louise SYLVAIN. *Le portefeuille linguistique : Québec, Canada et Union Européenne en 1996, au Québec et en Ontario en 1991 et en 1996*, Conseil de la langue française, Québec, octobre 2000. Pour le Québec, l'Ontario et l'ensemble du Canada, les informations proviennent du recensement de la population effectué en juin 1991 et en mai 1996. Pour les pays de l'Union Européenne (UE), les informations sont tirées d'un sondage standard : l'*Eurobaromètre*, n° 44.0, réalisé par l'*International Research Associates*, en 1995, dans les quinze pays de l'UE. Compte tenu du matériel disponible pour le Canada (y compris le Québec) et pour l'UE, la définition du trilinguisme diffère quelque peu.

Toutefois, si l'on creuse un peu au-delà de ce portrait général, on se rend rapidement compte que le niveau de connaissance des langues varie grandement selon le groupe linguistique analysé. Ainsi, au Québec, le taux de trilinguisme est de 2,9 % dans la population francophone, de 10,2 % dans la population anglophone et de plus de 56 % dans la population allophone[57].

Le taux de trilinguisme de près de 9 % qu'affiche le Québec s'explique donc essentiellement par la présence des allophones, dont plus de la moitié sont trilingues. Et cette tendance ne fait que s'accentuer puisque, chez tous les groupes observés, le niveau de trilinguisme a augmenté au cours des dernières années, mais c'est parmi les allophones que ce taux a le plus progressé entre 1991 et 1996.

Tableau 5
Pourcentage de personnes selon la connaissance des langues, par langue maternelle
Québec, Canada, 1996[1],
certains pays de l'Union Européenne, 1995

A) Parmi la population âgée de 15 ans et plus

		Connaissance des langues			
Pays	Langue maternelle	Unilingue	Bilingue	Trilingue	Total
Québec	Français	59,6	37,5	2,9	100
	Anglais	32,4	57,4	10,2	100
	Français et anglais	7,2	82,4	10,3	100
	Autre[2]	7,3	36,4	56,3	100
Canada[3]	Français	52,6	44,4	3,0	100
	Anglais	87,1	11,3	1,6	100
	Français et anglais	15,3	76,5	8,3	100
	Autre[2]	10,9	67,5	21,6	100
Allemagne	Allemand	51,5	32,8	15,7	100
France	Français	53,7	33,5	12,8	100
Belgique	Néerlandais	28,9	25,3	45,8	100
	Français	47,1	29,5	23,4	100
Royaume-Uni	Anglais	66,1	24,8	9,2	100
Espagne	Espagnol	66,5	28,9	4,6	100

[1] Excluant les résidents non permanents.
[2] Les réponses « français et autre », « anglais et autre », « français, anglais et autre » sont regroupées dans la catégorie « autre ».
[3] Y compris le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

[57] *Ibid.*

Néanmoins, il semble que l'intérêt des Québécois pour les langues étrangères soit en plein renouveau. Selon M[me] Sylvie Roy, de l'École des langues de l'UQAM, l'intérêt pour l'espagnol est depuis quelques années devenu aussi important que l'intérêt pour l'anglais. Par ailleurs, le portugais connaît depuis peu une popularité sans précédent « souvent auprès des gens d'affaires car, avec ses 160 millions d'habitants, le Brésil, ça les interpelle[58]. »

Il faut dire qu'il est de plus en plus intéressant financièrement de maîtriser une deuxième et une troisième langue. Dans une enquête de la maison de sondage CROP, on a noté, parmi les membres de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec, des écarts salariaux non négligeables entre les personnes unilingues, bilingues et polyglottes.

> Les comptables unilingues francophones gagnent en moyenne 50 300 $, les bilingues « fonctionnels », 58 100 $, les parfaitement bilingues, 69 900 $, et les polyglottes, 70 300 $, soit 20 000 $ de plus que les unilingues[59].

On peut également voir un bénéfice économique collectif dans le développement des compétences linguistiques de la population. À ce sujet, le journal *Libération* titrait le 3 avril 1999 : « À Londres, les langues créent des emplois ». On pouvait y lire ce qui suit :

> Multiculturalisme peut être synonyme de bonnes affaires. Cette semaine, Londres a été choisi comme nouveau centre de réservations européen pour Air France. La condition pour être recruté ? Parler plusieurs langues... 6 400 appels seront en effet traités par jour, en 6 langues, dont le catalan[60].

Le Québec, en matière d'apprentissage des langues étrangères, peut choisir de laisser les individus développer eux-mêmes leurs compétences linguistiques. Toutefois, cette stratégie risque de reporter dans le temps les réelles avancées en ce domaine et de laisser le Québec en marge des États qui auront su assurer la diversification des compétences linguistiques de leurs citoyens. L'approche du laisser-faire risque surtout d'accroître le recours systématique à l'anglais lorsque les Québécois communiqueront avec des représentants étrangers, renforçant de ce fait l'omniprésence de cette langue.

Dahlet souligne le rôle de la classe politique à cet égard :

> force est de reconnaître que la transformation plurilingue de l'institution éducative […] dépend en dernier ressort de la lecture et de l'interprétation que le niveau politique fait de la transmission des langues et de ses enjeux[61].

---

[58] JOURNAL DE MONTRÉAL. *Buongiorno! Good morning! Buenos Dias!*, Formation et perfectionnement, 8 août 2000, p. 12.
[59] Rima ELKOURI. « Fric, money, dinero », *L'Actualité*, 1[er] novembre 2000, p. 57.
[60] Cité par Annie MONNERIE-GOARIN, *op. cit.*
[61] Patrick DAHLET. *Politiques linguistiques…, loc. cit.*

Le rôle du ministère de l'Éducation est en effet central quant au développement du plurilinguisme des Québécois. En ce domaine, le ministère de l'Éducation a accru ses efforts pour développer la connaissance de langues étrangères chez les jeunes Québécois, mais ceux-ci sont encore essentiellement orientés vers l'apprentissage de l'anglais. Ainsi, malgré un intérêt sans cesse croissant chez les élèves et les étudiants pour l'apprentissage de l'espagnol, les projets du ministère de l'Éducation en cette matière demeurent timides.

De fait, en ce qui a trait à l'enseignement d'une troisième langue au secondaire, la réforme de l'éducation[62] amènera tout au plus le ministère de l'Éducation à intégrer, dans la grille des cours optionnels proposés, l'enseignement d'une troisième langue, et ce, à partir de la troisième année du secondaire. Ainsi, une fois la réforme accomplie, une école secondaire n'aura pas l'obligation d'offrir l'enseignement d'une troisième langue à ses élèves et ce cours demeurera optionnel dans les établissements qui auront choisi de l'offrir.

À l'heure actuelle, l'enseignement d'une troisième langue à l'école secondaire n'est que peu développé puisque, en 1998-1999, seules 163 écoles secondaires, sur un total de 898 (soit 18 %), l'offraient à leurs élèves.

Recommandation 2

Considérant la richesse que représente la connaissance de langues étrangères, l'importance grandissante de communiquer avec des locuteurs d'autres groupes linguistiques et les avantages que procure cette connaissance tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le ministère de l'Éducation rende obligatoire, dans le programme des écoles secondaires, l'apprentissage d'une troisième langue;

- Que le ministère de l'Éducation, dans le cadre du programme d'enseignement d'une troisième langue au secondaire, favorise les deux autres langues les plus parlées au sein des Amériques, soit l'espagnol et le portugais;

- Que le ministère de l'Éducation rende obligatoire, dans le programme des établissements d'enseignement collégial, l'apprentissage d'une troisième langue;

- Que le ministère de l'Éducation invite les universités québécoises à développer, dans le cadre de leurs programmes de formation, l'apprentissage d'autres langues.

[62] En ce qui concerne l'enseignement d'une troisième langue, la réforme sera en vigueur à partir de 2003.

La plupart des pays européens exigent déjà la connaissance de deux langues étrangères et certaines universités américaines agissent dans le même sens. Les intentions communautaires européennes ont été clairement exprimées lors d'une réunion du Conseil européen et des ministres de l'Éducation, en juin 1984[63] :

> Les États membres conviennent de promouvoir toute mesure appropriée pour que le plus grand nombre possible d'élèves, avant la fin de l'obligation scolaire, acquièrent une connaissance pratique de deux langues en plus de leur langue maternelle.

Au Québec, outre le ministère de l'Éducation, plusieurs ministères et organismes gouvernementaux devraient également favoriser le développement de compétences linguistiques, tels ceux dont le personnel entretient des contacts avec des représentants étrangers. Ces organismes doivent en effet donner l'exemple en matière de multilinguisme en veillant à ce que leur personnel connaisse, dans la mesure du possible, la langue d'usage des représentants avec lesquels ils travaillent.

Recommandation 3

Afin de favoriser la diversité linguistique sur le plan des relations internationales qu'entretient le Québec avec ses partenaires étrangers, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement du Québec s'assure que le personnel affecté aux affaires interaméricaines a les connaissances linguistiques nécessaires;

- Dans le cas contraire, que le gouvernement veille à développer chez son personnel les compétences linguistiques requises.

[63] CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *La langue au cœur de l'éducation* , [En ligne], Québec, août 1995. [www.clf.gouv.qc.ca/PubF150/F150.html]

b) Confier aux organisations interaméricaines la prise en charge de la diversité linguistique

Le plurilinguisme est aux organisations internationales ce que le multipartisme est à la démocratie.

Boutros Boutros-Ghali[64]

Les processus d'intégration entraînent une réduction du pouvoir politique détenu par un État. Cette « délégation de pouvoirs politiques auprès d'instances supranationales confère à ces dernières une part de contrôle des pratiques langagières jadis exercé par l'État[65]. »

Les expériences du Mercosur, de la Caraïbe et de l'Europe démontrent que la part de contrôle qu'exercent les organisations supranationales sur les aspects linguistiques d'un processus d'intégration peut entraîner des effets et des retombées importantes.

Les organisations interaméricaines : un multilinguisme questionnable

En ce qui concerne les Amériques, quatre organisations interaméricaines sont chargées de donner suite aux engagements des Sommets des Amériques, soit : l'Organisation des États américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations unies (CEPALC)[66]. Un site Internet officiel faisant état de l'évolution des travaux devant mener à la création de la Zone de libre-échange des Amériques a également été mis sur pied[67] et est maintenu par l'OEA, la BID et la CEPALC au nom des gouvernements des pays membres de la ZLEA.

En vue de connaître l'état de la situation sur le plan linguistique, le Conseil a fait parvenir un bref questionnaire, comprenant six questions[68] relatives au multilinguisme, aux quatre organismes que sont l'OEA, la BID[69], l'OPS et la CEPALC. Une analyse des sites

[64] Citation de M. Boutros-Ghali faite par le premier ministre Jospin, lors d'une intervention au Haut Conseil de la Francophonie, le 16 nov. 1999, à Paris. [www.premier-ministre.gouv.fr/PM/D161199A.htm]

[65] Normand LABRIE. *Vers une stratégie intégrée en Francophonie visant la promotion du français comme condition au maintien du plurilinguisme dans les Amériques*, document inédit, Toronto, Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, 1998, p. 6.

[66] MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Plan d'action du Deuxième Sommet des Amériques*, [En ligne], Ottawa. [www.dfait-maeci.gc.ca/oas/oas05b-f.htm]

[67] L'adresse électronique du site est la suivante : www.ftaa-alca.org/

[68] Les questions étaient : « Dans votre organisation : 1) Quelles sont les langues officielles? 2) Quels sont les textes devant être traduits dans l'ensemble des langues officielles? 3) Quelles sont les langues utilisées lors des réunions de travail? 4) Quelles sont les langues utilisées sur votre site Internet?, 5) Quelles sont les langues utilisées quotidiennement au travail? et 6) Quels sont les critères linguistiques d'embauche du personnel? »

[69] Bien que le français soit une des langues officielles de la BID, celle-ci nous a fait parvenir une réponse à notre questionnaire en anglais.

Internet de chacun des organismes donne également une bonne idée du niveau de multilinguisme organisationnel.

Langues officielles et langues d'usage

Officiellement, trois des organisations interaméricaines précitées – l'OEA, la BID et l'OPS –, de même que le site Internet de la Zone de libre-échange des Amériques, possèdent quatre langues institutionnelles, soit l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais. La CEPALC, dont le mandat ne concerne que l'Amérique latine et la Caraïbe – et c'est pourquoi elle sera intégrée dans la section qui porte sur les organismes régionaux –, compte trois langues officielles : l'anglais, l'espagnol et le français.

Bien que la plupart de ces organisations souhaitent donner l'impression de fonctionner en quatre langues, il apparaît clair que les organisations interaméricaines ne déploient pas tous les efforts nécessaires pour favoriser le multilinguisme et assurer l'égalité des langues officielles. En effet, il ne suffit pas d'avoir un service de traduction en quatre langues pour considérer qu'une organisation est quadrilingue.

À l'OEA aussi bien qu'à la BID et à l'OPS, les rencontres des instances dirigeantes (conseil des gouverneurs, conseil directeur, conseil exécutif,…) se déroulent dans les quatre langues, et les documents qui y sont discutés sont rédigés dans ces langues également. En ce qui concerne l'OEA et la BID, les interventions des représentants canadiens dans les rencontres officielles y sont généralement faites en anglais et en français.

Au quotidien toutefois, le quadrilinguisme des organisations se fait plutôt rare. L'OEA est la seule organisation qui indique que les quatre langues officielles sont utilisées dans ses bureaux – compte tenu de la diversité de nationalités du personnel. Toutefois, lors des réunions de travail de l'OEA, il semble que les versions française et portugaise des documents soumis à la discussion consistent en un simple résumé des versions anglaise et espagnole.

La BID indique qu'au jour le jour, le travail se déroule essentiellement en anglais et en espagnol et, à un degré moindre, en portugais. Quelques comités de travail sont également unilingues anglophone ou hispanophone. L'OPS répond également que le bilinguisme anglais-espagnol prévaut au siège social. Seuls les bureaux situés à l'extérieur de Washington utilisent la langue du pays hôte. Aussi, les réunions de travail, à caractère moins officiel, se déroulent en anglais et en espagnol.

Multilinguisme des sites Internet

Le multilinguisme des sites Internet est primordial pour l'accessibilité linguistique d'une organisation, car ces sites constituent souvent la porte d'entrée d'une organisation, voire l'unique lien entre celle-ci et les populations des différents États membres. Nombreuses sont en effet les personnes qui tirent l'ensemble des informations dont elles ont besoin du site Internet d'un organisme. Or, le prétendu quadrilinguisme des organisations se réduit

ici à un vœu pieu. La très grande majorité des rapports et des publications de ces organisations ne sont accessibles qu'en anglais et en espagnol. Il suffit de dépasser la page d'accueil d'un site ou, au mieux, la table des matières, pour s'en rendre compte.

Tant pour l'OEA et la BID que pour la ZLEA, la page d'accueil du site Internet est quadrilingue. Toutefois, le site de la BID ne contient qu'un document en français et un en portugais, alors qu'ils se comptent par dizaines dans les sections anglophone et hispanophone du site. L'OEA, tout comme la ZLEA, se sont donné la peine de traduire les tables des matières des différentes sections en français et en portugais, mais les documents auxquels elles renvoient les internautes ne sont très souvent disponibles qu'en anglais et en espagnol. Or, pourquoi un francophone devrait-il s'informer en anglais s'il s'intéresse à l'Amérique latine?

L'OEA indique par ailleurs, dans la lettre de réponse qu'elle a transmise au Conseil, que tous les documents des « entités affiliées » sont traduits dans les quatre langues. Cette obligation est peut-être respectée, mais il est difficile d'en être convaincu quand on constate que les organismes affiliés suivants ont des sites Internet strictement bilingues (anglais-espagnol) : le Conseil interaméricain pour le développement intégré, le Comité juridique interaméricain, la Cour interaméricaine des droits de l'homme, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, la Commission interaméricaine des télécommunications, la Commission interaméricaine des ports, la Commission spéciale sur la gestion des sommets interaméricains, la Commission interaméricaine des femmes, pour ne nommer que ceux-là. Le site du Bureau des questions culturelles est, pour sa part, unilingue anglophone!

L'OPS, du moins, ne tente pas de donner une fausse impression de quadrilinguisme : son site Internet, à l'image de sa page d'accueil, est bilingue (anglais-espagnol), mis à part quelques documents des organes directeurs qui sont rédigés en quatre langues. Et l'inclusion d'un dispositif de traduction « en ligne » ne s'avère d'aucun secours puisqu'il ne permet de traduire que de l'anglais vers l'espagnol et de l'espagnol vers l'anglais.

Critères linguistiques d'embauche et programmes d'apprentissage

Les critères linguistiques d'embauche concourent à l'affaiblissement du caractère quadrilingue des organisations interaméricaines, car ils ne mettent pas sur un pied d'égalité l'ensemble des langues officielles. L'OEA indique que les langues qui priment lors de l'embauche sont l'anglais et l'espagnol mais que, à l'occasion, une connaissance du français ou du portugais peut être requise. Des programmes de formation linguistique sont offerts au personnel de l'OEA. Ceux-ci permettent parfois l'octroi de subventions pour l'étude d'une langue.

La BID a pour sa part indiqué au Conseil que le bilinguisme (anglais-espagnol) est une condition d'embauche et que la maîtrise d'une autre langue est rarement requise.

L'OPS demande quant à elle la connaissance de la langue du pays où se trouve le bureau de l'organisation – rappelons à ce sujet que le siège de l'organisation est à Washington –

tout en précisant que le fait de connaître d'autres langues sera considéré comme un atout, mais non une condition d'embauche. Une reconnaissance du plurilinguisme existe tout de même à l'OPS grâce à un système de prime salariale basée sur le nombre de langues maîtrisées par un employé. L'OPS offre aussi des cours de langues aux membres du personnel intéressés, mais le français ne figure pas dans la liste des cours offerts.

En matière de représentativité linguistique, soulignons que le Secrétaire général de l'ONU a décidé, en vue de renforcer l'usage du français au sein de cette organisation internationale, de mettre en place un plan « en faveur des recrutements de francophones, selon un principe de discrimination positive analogue à celui qui existe en faveur des femmes ou des États sous-représentés[70]. »

Publications

L'ensemble des organisations interaméricaines éditent des publications officielles et des ouvrages. Selon le cas, ces publications peuvent être destinées au grand public, aux experts ou aux entrepreneurs. En ce domaine également, les publications sont rédigées en anglais ou en espagnol. Quelques rares ouvrages sont traduits en plusieurs langues.

Multilinguisme dans les organisations régionales du continent

En ce qui concerne le multilinguisme institutionnel régional, les langues officielles se répartissent comme suit au sein des principales organisations intergouvernementales régionales du continent :

Organisation	**Langues officielles**
Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) – organismes parallèles[71]	espagnol, anglais, français
Association des États de la Caraïbe (AEC)	espagnol, anglais, français
Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et la Caraïbe (CEPALC)	anglais, espagnol, français (seuls l'anglais et l'espagnol sont utilisés sur Internet)
Parlement centraméricain	espagnol
Communauté andine	espagnol (l'anglais est aussi utilisé sur Internet)
Mercosur	espagnol et portugais
Parlement latino-américain	espagnol et portugais

[70] AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE. *Programmation 2000-2001, Chantier 6, Une Francophonie plurielle : promouvoir la diversité linguistique culturelle*, [En ligne], p. 186. [http://agence.francophonie.org/]

[71] Il est fait référence ici aux organismes créés par l'ALENA, soit la Commission de coopération environnementale (CCE) ainsi que la Commission de coopération dans le domaine du travail (CCT).

Certaines des organisations régionales du continent réussissent à fonctionner dans un contexte multilingue. C'est le cas de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), qui a adopté le français, l'espagnol et l'anglais comme langues de travail quotidiennes et rend disponible toute l'information qu'elle produit dans ces trois langues. Les réunions s'y tiennent dans les trois langues officielles, le personnel y est trilingue et l'ensemble des documents se trouvant sur le site Internet sont trilingues. L'égalité des langues semble bien implantée dans cette organisation.

Également, le niveau de trilinguisme des organismes de coopération dans le domaine du travail (CCT) et de l'environnement (CCE) qui ont été créés dans le cadre de l'ALENA est relativement élevé. Les réunions et les documents officiels sont trilingues, tout comme l'ensemble de l'information fournie sur les sites Internet. Au quotidien toutefois, on fait souvent face à un bilinguisme de fait dans les bureaux et lors des réunions de travail.

Les critères linguistiques d'embauche favorisent néanmoins une certaine égalité des langues, car la connaissance d'au moins deux des langues officielles de l'organisation est requise, sans que soient précisées lesquelles. Ainsi, contrairement aux organisations interaméricaines, on ne favorise pas la connaissance d'une des langues officielles au détriment d'une autre. De plus, étant donné que le personnel doit provenir, dans des proportions égales, du Mexique, des États-Unis et du Canada, cette condition ouvre la voie à une certaine représentativité géographique et, par conséquent, linguistique. Bien entendu, une proportion plus élevée du personnel parle anglais et espagnol : on ne peut faire abstraction de la démographie. Toutefois, il n'y a pas de politique discriminatoire sur le plan linguistique.

La CEPALC, quant à elle, fonctionne avec deux langues, malgré son trilinguisme officiel. Le français n'y est présent que lors des rencontres intergouvernementales. Au quotidien, tout comme sur le site Internet de l'organisation, le français est absent.

On peut finalement constater que, malgré le fait que certaines langues autochtones soient officielles dans certains pays de la Communauté andine et du Mercosur, seules des langues d'origine indo-européenne ont acquis un statut de langue officielle au sein des organisations régionales.

Bilan

Aucune des organisations interaméricaines ne fonctionne réellement dans les quatre langues officielles. L'espagnol et l'anglais y sont les deux langues de travail – mis à part l'OEA –, les langues requises lors de l'embauche du personnel et les langues très largement utilisées sur les sites Internet. En somme, on réserve le quadrilinguisme pour les « grandes occasions ».

Pourtant, comme il a été vu précédemment, il existe des organisations régionales où le multilinguisme est davantage respecté (l'AEC, la CCT, etc.). Soulignons également en

ce domaine l'exemple québécois de la Conférence parlementaire des Amériques (COPA), laquelle réussit à fonctionner dans un contexte quadrilingue. Outre le fait que les réunions officielles s'y tiennent en quatre langues, l'ensemble des documents officiels y sont traduits dans les quatre langues officielles de l'organisation et le site Internet y est complètement quadrilingue, de même que le personnel du Secrétariat, qui bénéficie d'un programme d'apprentissage des langues étrangères. Cette initiative représente un exemple réussi de gestion du plurilinguisme et de respect de la diversité linguistique – dont ce fut d'ailleurs l'un des thèmes de discussions lors de la première Conférence, qui s'est déroulée, en septembre 1997, à Québec.

Le Conseil de la langue française soutient que les organisations interaméricaines doivent prendre en charge et refléter la diversité linguistique des États qu'elles représentent. Comme le souligne le Haut Conseil de la Francophonie, il s'agit là d'un « facteur de démocratisation des organisations internationales ».

C'est pourquoi le Conseil considère que des représentations, de pair avec nos partenaires canadiens[72], doivent être faites auprès de ces organisations afin qu'elles renforcent leur caractère multilingue. Aussi, différentes mesures pourraient être proposées aux organisations interaméricaines afin qu'elles s'assurent de développer le plurilinguisme de leur personnel.

[72] Nous entendons par « partenaires canadiens » le ministre canadien des Affaires étrangères et le Secrétaire d'État pour l'Amérique latine.

Recommandation 4

Considérant les lacunes des organisations interaméricaines en matière de quadrilinguisme et considérant l'importance de respecter ce caractère quadrilingue qu'elles se sont donné, le Conseil de la langue française recommande :

- Que la ministre des Relations internationales et ministre responsable des organismes de la Charte de la langue française fasse des représentations, de pair avec ses partenaires canadiens, auprès des organisations interaméricaines afin que ces dernières renforcent leur caractère multilingue.

Plus précisément :

- Que le gouvernement du Québec, de pair avec le gouvernement fédéral, presse les organisations interaméricaines de consolider leur caractère multilingue en veillant à :

    1. Traduire dans chacune des langues officielles les documents officiels et les documents d'intérêt général[73];
    2. Mettre à disposition l'information sur les sites Internet dans chacune des langues officielles institutionnelles;
    3. Mettre sur un pied d'égalité l'ensemble des langues officielles lors de l'embauche du personnel;
    4. Favoriser le plurilinguisme de leur personnel par l'offre de cours ou de stages linguistiques;
    5. Permettre à tout citoyen de pouvoir communiquer avec une des organisations interaméricaines dans l'une des langues officielles de cette organisation et de recevoir une réponse dans cette même langue.

En outre, les nouvelles technologies peuvent offrir un support adéquat et peu coûteux pour favoriser la diffusion et l'enseignement du français à distance. En ce domaine, le cas de l'Espagne, présenté précédemment, qui offre gratuitement des cours d'espagnol à distance pour le personnel et les membres de l'Union européenne constitue un exemple intéressant de diffusion d'une langue.

À ce sujet, rappelons par ailleurs que c'est dans la ville de Québec que se trouve le siège de l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI), laquelle a pour mandat de favoriser la coopération entre les institutions universitaires et le développement de l'enseignement supérieur dans les Amériques.

---

[73] Nous entendons par « documents d'intérêt général » les documents ayant une portée interaméricaine, c'est-à-dire ceux qui concernent l'ensemble des États du continent. Ainsi, les documents relatifs à une région donnée pourraient être rédigés seulement dans la ou les langues officielles de cette région.

Recommandation 5

Considérant la nécessité de développer la connaissance et l'utilisation du français dans les organisations interaméricaines, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement du Québec, de pair avec le gouvernement fédéral, fasse la promotion de mesures de renforcement du multilinguisme auprès des organisations interaméricaines et nord-américaines;

- Que le gouvernement du Québec développe, de concert avec un établissement universitaire québécois, l'offre de cours de français à distance et qu'il mette en place des stages de formation linguistique destinés aux membres et au personnel des organisations interaméricaines et des organismes de l'ALENA.

c) Mieux servir les intérêts des consommateurs et des entreprises

Pour les consommateurs, l'ouverture des frontières jumelée au développement du commerce électronique peut causer certains problèmes d'accès à l'information dans la langue nationale. Par exemple, la création d'une Zone de libre-échange entraînera une circulation accrue des biens et des services, ce qui augmentera le risque de retrouver sur le marché québécois des produits dont l'étiquetage ou le mode d'emploi n'est pas rédigé en français. L'intensification des flux commerciaux internationaux, en effet, n'est pas nécessairement suivie d'une hausse du nombre de contrôles effectués, notamment pour ce qui a trait aux langues utilisées dans l'étiquetage et le mode d'emploi des biens importés. Quant au commerce électronique, il contourne bien aisément les législations linguistiques nationales.

Or, les consommateurs du continent sont en droit de s'attendre à une information et à un étiquetage intelligibles des produits, c'est-à-dire écrits clairement dans la ou les langues officielles de leur pays. C'est pourquoi il faut mieux faire connaître les règles en vigueur et rappeler aux entreprises qu'il en va de leur devoir de s'adresser aux consommateurs dans la langue de ces derniers.

Au Québec, les inscriptions sur les produits vendus relèvent à la fois de la législation fédérale et de la législation québécoise. En effet, en vertu de la Loi canadienne sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, l'information relative à l'identité d'un produit et à la quantité nette d'un produit doit être présentée dans les deux langues officielles, tandis que le nom et l'établissement principal du fournisseur peuvent figurer dans l'une ou l'autre des langues[74]. La Charte de la langue française définit par ailleurs des exigences supplémentaires concernant l'usage de la langue française pour tout produit qui est vendu au Québec[75].

En ce qui concerne la protection des consommateurs des pays latino-américains, comme il a été souligné précédemment, la difficulté tient souvent à l'absence de législation relative à la protection des consommateurs. On assiste toutefois, en Amérique latine et dans la Caraïbe, à un développement des réseaux de protection des consommateurs. Regroupées en une organisation appelée Consumers International, des dizaines d'associations travaillent dorénavant pour la protection des consommateurs et ont procédé à l'adoption, il y a quelques mois, d'une première « loi modèle pour la protection des droits des consommateurs » qui stipule notamment que :

---

[74] INDUSTRIE CANADA. *Guide de la loi et du règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, [En ligne], Gouvernement du Canada, Ottawa.
[http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/cp01007f.html#2.1.2Language]

[75] Les renseignements relatifs à la langue dans l'étiquetage des produits vendus au Québec sont précisés dans la Charte de la langue française (art. 51, 52.1, 54 et 54.1) et dans la section I du Règlement sur la langue du commerce et des affaires (articles 1 à 9). [www.olf.gouv.qc.ca/charte/inscriptions.html]

> l'information relative à un produit, qu'il s'agisse de l'étiquette, de l'emballage, de la publicité ou de la prestation de services, doit être fournie dans la langue nationale[76].

Le Parlement latino-américain a fait écho à ces préoccupations émergentes en adoptant un « Code de protection des consommateurs » qui, sans être contraignant, servira d'instrument pour la défense des droits des consommateurs et l'appui aux parlements qui traiteront de ce thème[77].

Il en va également de l'intérêt économique des entreprises de s'adresser aux consommateurs dans la langue de ces derniers. L'adaptation culturelle et linguistique d'un produit ou d'un service à une clientèle donnée est de première importance car, même si une entreprise a le meilleur produit ou service sur le marché, le fait de ne pas utiliser la langue du client – ou de l'utiliser mal – pourrait lui faire perdre une partie de sa clientèle. « Quand la langue est celle de la clientèle, l'entreprise s'intéresse aux langues[78]. » Il convient aussi d'informer les entreprises étrangères que l'usage du français leur facilite l'accès au vaste marché de la Francophonie.

Or, l'expérience des entreprises québécoises évoluant dans un contexte nord-américain, francophone et anglophone, doit être mise à profit. De plus, de nombreux outils technologiques (outils de traitement de la voix, d'ingénierie linguistique, de traduction, etc.) ont été mis au point au Québec et pourraient être utilisés par des partenaires étrangers.

Normalisation dans le contexte de la libéralisation commerciale

« Sur le plan technologique, la concurrence, pour se dérouler loyalement, doit pouvoir s'appuyer sur des références communes, clairement définies, qui sont reconnues d'un pays à l'autre et d'une région[79] à l'autre[80]. » Les organisations internationales reconnues de normalisation, telles que l'Organisation internationale de normalisation (ISO)[81], la Commission électrotechnique internationale (CEI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT), permettent de définir des normes valables à l'échelle de l'industrie et reconnues sur le plan international.

---

[76] Traduction libre. CONSUMERS INTERNATIONAL. *Ley Modelo de Consumers Internacional para la protección de los derechos del consumidor de América Latina y el Caribe*, [En ligne], Capítulo 3, art. 8. [www.consumidoresint.cl/]

[77] Gustavo GONZALEZ. « Consumers : Parlatino Presents Code Protecting Citizens' Rights », *Inter Press Service*, [En ligne], Santiago, 5 novembre 1999. [www.oneworld.org/ips2/nov/consumers4.html]

[78] Annie MONNERIE-GOARIN, *op. cit.*

[79] Dans le domaine de la normalisation, une région signifie un ensemble de pays, par exemple la Communauté économique européenne.

[80] ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION. *Qu'est-ce qu'une norme?* [En ligne], Genève. [www.iso.ch/infof/intro.html#Qu'est-ce qu'une norme]

[81] L'ISO a pour mission de favoriser le développement de la normalisation et des activités connexes, en vue de faciliter entre les nations les échanges de biens et de services et de développer la coopération dans les domaines intellectuel, scientifique, technique et économique.

> Les normes sont des accords contenant des spécifications techniques ou autres critères destinés à être utilisés systématiquement en tant que règles, lignes directrices ou définitions de caractéristiques pour assurer que des matériaux, produits, processus et services sont aptes à leur emploi. Par exemple, le format des cartes de crédit et des cartes à prépaiement téléphonique est dérivé d'une Norme internationale ISO. Le fait d'adhérer à la norme qui définit des caractéristiques telles que l'épaisseur optimale (0,76 mm) signifie que les cartes pourront être utilisées dans le monde entier. En somme, l'existence de normes harmonisées pour des technologies semblables contribue à l'élimination des obstacles techniques au commerce.
>
> La normalisation internationale est un fait acquis pour de très nombreuses technologies dans des domaines aussi divers que le traitement de l'information et les communications, le textile, l'emballage, la distribution des marchandises, la production et l'utilisation de l'énergie ou les services bancaires et financiers[82].

L'adaptabilité culturelle et linguistique de ces normes, dont l'importance va croissant pour tous les secteurs d'activité industrielle, est essentielle.

Ainsi, comme le souligne l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, « une présence francophone concertée aux tables de négociation des organisations internationales qui traitent de réglementation et de normalisation est plus que jamais requise. Les grands organismes de normalisation, comme l'ISO, continuent de voir baisser leurs moyens pour la traduction des normes dans les langues de travail[83]. »

L'ISO, qui constitue la première organisation de normalisation internationale, a récemment reconnu l'importance d'élaborer des normes culturellement et linguistiquement « neutres », puisqu'elle a mis sur pied, en 1999, une direction technique sur l'adaptabilité culturelle et linguistique. Cette direction a pour mandat de faire en sorte que les normes élaborées par l'ISO soient culturellement et linguistiquement adaptables en fonction des besoins d'une communauté d'utilisateurs. Cela signifie qu'une norme doit pouvoir « être internationalisée – i.e., être adaptée à la culture d'une région donnée, ainsi qu'aux caractéristiques de la langue naturelle[84] et aux règles convenues pour son usage[85]. »

---

[82] ISO, *op. cit.*

[83] AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE, *op. cit.*

[84] On entend par « caractéristiques de la langue naturelle» les caractères nationaux (traits d'union, tirets ou marques de ponctuation), le système d'écriture, le système de mesures, la présentation de la date et des nombres, etc.

[85] ISO/IEC JTC 1. *Report of the CLAUI*, Genève, ISO/IEC JTC / N 5629, 12 juillet 1998.

Comme le mentionne Yves Hudon, du Secrétariat du Conseil du Trésor[86]:

> Dans un contexte de globalisation des marchés, les ententes internationales sur le commerce sont basées de plus en plus sur les normes internationales, dont les normes ISO. Ainsi, il faut faire en sorte que les normes en cours d'élaboration à l'ISO puissent être utilisées en français ou, encore, qu'elles puissent être adaptées en vue d'une utilisation optimale en français, tout en leur conservant le statut de normes ISO. Car, le fait de ne pas respecter les normes internationales pourra être perçu, dans certaines situations, comme une barrière non tarifaire. […]
>
> Dans un contexte de mise en place, partout à travers le monde, de l'inforoute électronique, à quoi serviraient par ailleurs une norme en français et un contenu en français, si ni fureteur, ni outil de recherche n'est en mesure de repérer ces contenus documentés en français[87] ?

Dans le cadre des négociations entourant la ZLEA, le Groupe de travail sur l'accès aux marchés traite notamment des normes et des barrières techniques au commerce. Et il semble que, à ce jour, ce comité ne se soit pas penché sur les problèmes linguistiques de la normalisation[88]. Les documents disponibles sur le site Internet de la ZLEA n'en font d'ailleurs pas mention. Or, dans le cadre des négociations devant mener à la création d'une Zone de libre-échange des Amériques, il convient de s'assurer que la normalisation soit adaptable à la diversité culturelle et linguistique continentale.

Outre le comité de la ZLEA, trois organismes interaméricains traitent de normalisation : le plus important, la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT), travaille en étroite collaboration avec les instances de la ZLEA en vue notamment de les conseiller et de leur offrir une assistance technique pour le développement d'une normalisation panaméricaine. Au sein de cette organisation, les préoccupations relatives à la diversité linguistique sont également absentes[89]. Les deux autres organismes sont le Sistema Interamericano de Metrología (SIM)[90] et l'Interamerican Accreditation Corporation (IAAC).

---

[86] M. Hudon est depuis 1997 le porte-parole du Canada en ce qui concerne les travaux du Comité technique de l'ISO sur l'information géographique et la géomatique (ISO/TC 211), qui visent l'élaboration d'une norme sur les métadonnées (i.e. les données sur les données) pour décrire l'information géographique. Il est également membre des sous-comités « Data management and interface » (SC 32) et « User interfaces » (SC 35) du comité mixte de l'ISO et de la CEI sur les technologies de l'information (ISO/CEI JTC 1).

[87] Yves HUDON. « Normalisation ISO, Soutenir l'usage du français, une préoccupation essentielle », [En ligne], *Géo-Info*, vol. 12, numéro 4, oct.-nov. 2000. [www.pggq.qc.ca/geoinfo/num/v12n4/v12n4_9.htm]

[88] Tiré d'une discussion avec M. Victor Bradley, du ministère canadien des Affaires étrangères, le 22 novembre 2000.

[89] Tiré d'une discussion avec M. David Shortall, de la Commission canadienne de normalisation et représentant canadien auprès de la COPANT, le 22 novembre 2000.

[90] Système interaméricain de métrologie. Le Canada est membre du SIM par l'entremise du groupe de « Coopération nord-américaine en métrologie » (NORAMET).

Étant donné l'importance grandissante du rôle de ces organismes, dans le contexte de la création d'une ZLEA, il conviendrait que le Canada s'assure, auprès de ces organisations dont il est membre, que les normes interaméricaines qui seront élaborées soient adaptables à la diversité culturelle et linguistique continentale.

Recommandation 6

Considérant qu'il est essentiel que la normalisation soit adaptée aux caractéristiques culturelles et linguistiques des États des Amériques, et ce, dès la conception même des normes, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement du Québec recommande au gouvernement du Canada de s'assurer que le Groupe de travail de la ZLEA sur l'accès aux marchés élabore en priorité une terminologie multilingue fondée sur la terminologie utilisée par les organismes internationaux de normalisation (voir l'exemple joint à l'annexe 3);

- Que le gouvernement du Québec s'assure auprès du gouvernement du Canada que le mandat du Groupe de travail de la ZLEA sur l'accès aux marchés inclut la nécessité de créer des normes interaméricaines qui soient culturellement et linguistiquement neutres;

- Que le gouvernement du Québec s'assure auprès du gouvernement du Canada que les mandats des organismes interaméricains de normalisation dont il est membre, soit la Comisión Panamericana de Normas Técnicas (COPANT), l'Interamerican Accreditation Corporation (IAAC) et le Sistema Interamericano de Metrología (SIM), incluent la nécessité de créer des normes interaméricaines qui soient culturellement et linguistiquement neutres;

- Que le gouvernement du Québec se dote d'un mécanisme de suivi traitant des aspects linguistiques de la normalisation internationale.

Le plurilinguisme dans le commerce électronique

Le commerce électronique constitue un cas bien particulier. Ce secteur, en plein développement, ne connaît pas de frontières géographiques et les législations y sont aisément contournées. En fait, les seules frontières qui persistent en ce domaine sont les frontières linguistiques. Cela rend d'autant plus rentable la mise à disposition de l'information commerciale en plusieurs langues. Il s'agit là d'une belle occasion pour les industries de la langue et particulièrement pour celles du Québec, habituées à concevoir des environnements multilingues.

En fait, une étude du groupe *Forrester Research* traitant du multilinguisme dans le commerce électronique arrive à la conclusion suivante :

> Pour les entreprises américaines, le commerce électronique et les sites Internet multilingues ne sont plus optionnels. […] Puisque d'ici 2004, 50 % de tout le commerce électronique devrait s'effectuer en dehors des États-Unis, la mise à la disposition de sites Internet multilingues devient critique – particulièrement pour les entreprises soucieuses de performer dans l'économie virtuelle[91].

Selon l'entreprise Global Reach[92], le profil linguistique des utilisateurs d'Internet devrait évoluer comme suit, d'ici 2003 [93]:

	Accès actuel à Internet (en millions de personnes)	Accès à Internet en 2003 (en millions de personnes)
Anglophones	172	230
Hispanophones	19	50
Francophones	13	33
Lusophones	8	30

C'est donc du côté anglophone que se retrouve le plus grand nombre d'utilisateurs, mais c'est parmi les groupes hispanophones, francophones et lusophones que la croissance dans l'utilisation d'Internet sera la plus importante. D'ailleurs, le consensus parmi les chercheurs qui étudient l'évolution linguistique sur Internet veut que la langue anglaise devienne minoritaire (i.e. qu'elle occupe moins de 50 % de l'espace sur Internet) d'ici 2005[94].

L'importance du multilinguisme dans le commerce électronique a également été reconnue par le comité technique mixte de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale. Ce comité a en effet cerné quatre défis concernant le déploiement du commerce électronique, parmi lesquels figurent[95] :

- le multilinguisme : la nécessité d'identifier des objets d'une manière neutre sur le plan linguistique de façon à pouvoir traduire les normes correspondantes en plusieurs langues;

---

[91] Eric SCHMITT, analyste chez Forrester Research. « A Word to the Wise: Multilingual Means Multi-Dollars », [En ligne], *Forrester Research*, 5 juillet 2000. [www.forrester.com/Home/0,3257,1,FF.html]
[92] Entreprise offrant des services de promotion internationale des sites Internet plurilingues.
[93] GLOBAL REACH. *Global Internet Statistics (by Language),* [En ligne]. [www.glreach.com/globstats/index.php3]
[94] Barbara WALLRAFF. «What Global Language?», *The Atlantic Monthly*, Boston, Nov. 2000, p. 61.
[95] INDUSTRIE CANADA. *Le commerce électronique au Canada, Réseaux ouverts et normes*, [En ligne], Gouvernement du Canada, Ottawa. [www.ecom.ic.gc.ca/francais/652.html]

- l’adaptabilité culturelle : la nécessité de concilier des cultures différentes, notamment en matière de pratiques commerciales et d’interprétation des droits des consommateurs.

La stratégie du plurilinguisme sert à la fois les intérêts des entreprises, en leur facilitant la pénétration de nouveaux marchés, ceux des consommateurs, car ils peuvent s’informer et acheter dans leur propre langue, tout comme ceux des États, qui voient leur langue nationale respectée sur leur territoire.

Pour les entreprises qui souhaitent exporter par l’intermédiaire du commerce électronique, il est donc fortement recommandé de s’adresser aux consommateurs en plusieurs langues, mais les entreprises ne sont pas toutes habituées à fonctionner dans un cadre multilingue ou multiculturel. Toutes peuvent toutefois être encouragées à le faire.

« Afin d'inciter les PME à intégrer rapidement le commerce électronique dans leur processus d'affaires, le gouvernement du Québec a annoncé lors du Discours sur le budget du 14 mars 2000, la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour le développement de sites Internet transactionnels ou de systèmes de transactions entre entreprises (EDI).[96] Ce crédit d'impôt remboursable couvre 40 % des dépenses engagées par une PME pour créer un tel site ou un tel système[97]. »

Il conviendrait d’encourager, par cette mesure, le multilinguisme des sites Internet transactionnels des entreprises québécoises. L’économie québécoise repose grandement sur les marchés d’exportation. C’est pourquoi il faut inciter les entreprises québécoises à créer des sites Internet transactionnels multilingues qui faciliteront le développement des marchés d’exportation.

Recommandation 7

Considérant l’importance, pour l’économie et les entreprises québécoises, de créer des sites Internet transactionnels adaptés à la diversité linguistique des marchés d’exportation, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le ministère des Finances du Québec indique clairement que les frais liés au développement multilingue d’un site Internet transactionnel sont inclus dans les dépenses admissibles du crédit d’impôt remboursable au commerce électronique;

- Que le ministère des Finances bonifie de manière significative, dans le cadre du crédit d’impôt remboursable au commerce électronique, le crédit d’impôt accordé aux entreprises qui auront conçu un site Internet transactionnel comprenant au moins trois langues, dont le français.

---

[96] Les entreprises ont jusqu'au 31 mars 2002 pour se prévaloir de cette mesure.
[97] MINISTÈRE DE L’INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Le crédit d’impôt remboursable au commerce électronique*, [En ligne], Gouvernement du Québec, 30/11/00. [www.mic.gouv.qc.ca/programmes/credit-commerce-electronique.html]

d) Un Séminaire interaméricain sur la promotion des langues

La volonté de renforcer le caractère multilingue de l'intégration des Amériques doit être assumée par l'ensemble des États. En fait, seule une stratégie internationale concertée permettra un réel développement du multilinguisme au sein des Amériques.

C'est pourquoi le Conseil propose de réunir un ensemble de partenaires intéressés aux questions de pluralité linguistique dans le cadre d'un « Séminaire interaméricain sur la promotion des langues dans une Amérique intégrée ». Ce séminaire regrouperait des représentants des groupes hispanophone, anglophone, lusophone et francophone de l'ensemble du continent et aborderait les principaux enjeux linguistiques dans le contexte de l'intégration continentale. Plus précisément, il traiterait des principaux défis linguistiques de l'intégration des Amériques, soit le multilinguisme au sein des organisations interaméricaines, le multilinguisme commercial ainsi que le développement du plurilinguisme individuel.

S'inscrivant dans le suivi du troisième Sommet des Amériques, ce séminaire pourrait se dérouler dans le courant de l'année 2002. Une rencontre de ce genre permettrait de débattre des enjeux linguistiques avec nos partenaires du continent, de discuter des mesures en faveur du multilinguisme (institutionnel, commercial et individuel) pouvant être développées à l'échelle interaméricaine et d'amener les chefs d'État et de gouvernement à intervenir au sujet du statut et de l'usage des langues dans le contexte de l'intégration.

Finalement, l'organisation d'un Séminaire interaméricain sur la promotion des langues permettrait au Québec de créer un tout nouveau réseau de partenaires américains, caribéens et latino-américains provenant des milieux gouvernementaux, intergouvernementaux, socio-économiques de même que du milieu des organisations non gouvernementales.

Recommandation 8

Considérant l'importance pour le Québec que soient étudiées et prises en considération, dans le contexte de l'intégration des Amériques, les questions relatives au multilinguisme, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement du Québec soutienne la tenue d'un Séminaire interaméricain sur la promotion des langues, lequel rassemblerait, dans le courant de l'année 2002, des représentants des principaux groupes linguistiques du continent afin de discuter des défis linguistiques et des mesures à prendre à l'échelle interaméricaine.

e) Vers la création d'un Réseau interaméricain pour la promotion des langues dans une Amérique intégrée

Afin de maintenir le débat sur ces enjeux linguistiques au-delà de la tenue du Séminaire interaméricain et de conférer un caractère multilatéral aux actions menées en faveur du plurilinguisme au sein du continent, le Conseil souhaite constituer un réseau de partenaires provenant de l'ensemble du continent. Ainsi, le Conseil propose de mettre sur pied un « Réseau interaméricain pour la promotion des langues dans une Amérique intégrée ». Ce réseau permettrait de mettre à profit les expériences des membres représentant les principaux groupes linguistiques des Amériques pour élaborer un plan d'action commun portant sur les problématiques et les enjeux linguistiques continentaux.

Représentant les divers milieux intéressés aux questions de multilinguisme – les milieux universitaire, gouvernemental, intergouvernemental, socio-économique et non gouvernemental –, ce réseau permettrait, sous un leadership québécois, de mener des initiatives multilatérales en faveur du multilinguisme, dans le contexte de l'intégration des Amériques.

Plus particulièrement, les membres d'un tel réseau pourraient aborder des questions relatives à l'usage des langues officielles dans les organisations intergouvernementales, à l'apprentissage des langues étrangères chez les jeunes et les travailleurs, ainsi qu'au plurilinguisme dans le commerce électronique, l'étiquetage et les modes d'emploi relatifs aux biens et services échangés à l'échelle du continent.

Ce pourrait également être l'occasion de discuter de la mise sur pied d'un Bureau interaméricain des langues ayant pour fonction d'analyser l'évolution linguistique continentale dans le contexte de l'intégration, de proposer des recommandations aux instances décisionnelles et, éventuellement, d'agir à titre d'ombudsman pour les litiges à caractère linguistique. Un tel organisme pourrait par ailleurs travailler à l'élaboration d'une Charte des langues et des cultures des Amériques.

Recommandation 9

Considérant que les processus d'intégration ont des retombées importantes sur la dynamique linguistique et que, à cet égard, il convient de mettre en place des mesures d'encadrement et de suivi, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement du Québec soutienne la création d'un Réseau interaméricain pour la promotion des langues dans une Amérique intégrée, lequel serait consacré à la valorisation et au respect de la diversité linguistique dans le cadre du processus d'intégration des Amériques;

- Que le gouvernement du Québec mette sur pied, en collaboration avec ses partenaires des Amériques, un Bureau interaméricain des langues ayant pour mandat de suivre l'évolution linguistique dans un contexte d'intégration et de proposer des mesures favorisant le respect, l'apprentissage et la diffusion des langues au sein des Amériques.

7) L'intérêt pour le Québec d'adopter une stratégie linguistique interaméricaine

Le Québec, société nord-américaine de langue française évoluant au sein d'un pays bilingue et ayant comme voisin immédiat les États-Unis, constitue un lieu privilégié pour élaborer des mesures destinées à renforcer le caractère multilingue de l'intégration continentale et à élargir la place du français dans le cadre de ce processus.

Le Québec jouit d'un avantage comparatif indéniable pour ce faire, du fait de son caractère francophone, de sa capacité à fonctionner dans un contexte nord-américain majoritairement anglophone et de la scolarisation élevée de sa population, qui possède le plus haut taux de trilinguisme au Canada.

En fait, le Québec a tout intérêt à faire valoir ses atouts linguistiques et à profiter de ses forces en ce domaine. Les technologies de pointe des entreprises québécoises, alliées à la diversité linguistique montréalaise, ainsi qu'à la qualité des établissements d'enseignement québécois constituent un ensemble d'atouts fort propice au développement d'une spécialisation dans le domaine du multilinguisme. Pourquoi le Québec ne deviendrait-il pas une plaque tournante continentale, un centre de référence en matière de multilinguisme?

Les entreprises québécoises actives dans le domaine de l'ingénierie linguistique, de la traduction et du commerce électronique pourraient faire valoir et exporter leur savoir-faire. Qu'il s'agisse de la création de sites Internet multilingues adaptés à la culture nord-américaine, d'outils de traitement de la voix et de messages écrits ou encore de services de traduction et d'interprétation, les entreprises québécoises possèdent en effet une capacité d'adaptation ainsi que des atouts technologiques et linguistiques de taille, qu'elles pourraient mettre à profit auprès des partenaires du continent.

Sur le plan éducatif, les établissements universitaires québécois pourraient concevoir des programmes de formation multilingues, en offrant par exemple des cours de langues spécialisés (ex. : l'espagnol des affaires) ou encore en offrant le cours d'une matière dans une autre langue (ex. : un cours de littérature brésilienne en portugais). Dans la mesure où une troisième langue serait enseignée dans les établissements d'enseignement pré-universitaires, ce genre de cours seraient à la portée d'une grande partie de la population et permettraient aux étudiants d'approfondir leur connaissance d'une deuxième ou d'une troisième langue.

Certains des programmes multilingues pourraient également porter sur l'intégration, s'adressant à la fois aux étudiants et à tous ceux et celles qui travaillent pour des sociétés touchées par les processus d'intégration nord-américain ou interaméricain. L'attrait qu'exercent l'ALENA, et l'Amérique du Nord en général, auprès des Latino-américains, jumelé à la bonne réputation et au plurilinguisme des institutions d'enseignement du Québec, constitueraient des atouts convaincants.

Ces mesures proposées s'inscrivent d'ailleurs en parfaite convergence avec la volonté du Québec, annoncée lors du lancement de la Décennie des Amériques, de diversifier ses liens économiques et de les renforcer dans le cas de l'Amérique latine. L'élargissement du profil linguistique des Québécois ne viendrait que consolider cette volonté de diversification économique. Tout rapprochement passe par l'établissement d'un dialogue et l'accroissement des échanges.

La délégation de pouvoirs à des instances supranationales, qui survient lors d'un processus d'intégration, ne doit pas signifier que nous devrions reculer en matière de respect des droits linguistiques. Au contraire, nous devons voir à communiquer ces préoccupations au sein des instances internationales et, en l'occurrence, interaméricaines. Ainsi, il en va du devoir des francophones d'assurer le développement d'un processus d'intégration qui comprenne une facette francophone. Plus largement, considérant l'évolution fort diversifiée des langues au sein du continent, il apparaît clair que c'est aux francophones également qu'il revient d'assumer le rôle de chef de file en matière de diversité linguistique interaméricaine.

Conclusion

La diversité linguistique constitue l'une des richesses du continent américain. Le profil linguistique du continent est néanmoins fort déséquilibré et ce déséquilibre trouve un écho au sein des organisations interaméricaines où, malgré un quadrilinguisme officiel, l'espagnol et l'anglais sont bien davantage utilisés que le français et le portugais. Malgré tout, le français bénéficie d'un capital de prestige et d'un poids économique qui devraient lui permettre de maintenir son pouvoir d'attraction.

Une grande variété de facteurs influencent l'évolution linguistique, mais les récents développements permettent de constater qu'à eux seuls, les processus d'intégration peuvent générer des impacts considérables. En effet, ces processus entraînent souvent un réaménagement des dynamiques linguistiques.

Les nombreux exemples de processus d'intégration que sont le Mercosur, l'intégration caribéenne, l'ALENA et l'Union européenne permettent de tirer une conclusion d'importance : l'intégration des Amériques aura des impacts linguistiques. De quelle nature? Cela dépendra des actions entreprises.

Partant de ce constat, le Conseil de la langue française propose d'adapter la stratégie linguistique québécoise au contexte d'intégration interaméricain. Cette adaptation doit voir à :

- susciter la mise en place de mesures en faveur de la diversité linguistique;
- développer le plurilinguisme des Québécois;
- renforcer le caractère multilingue des organisations interaméricaines;
- informer les entreprises exportatrices de la nécessité du multilinguisme;
- développer la réflexion et le dialogue sur la diversité linguistique par l'organisation d'un Séminaire interaméricain sur la promotion des langues et;
- créer un Réseau interaméricain pour la promotion des langues dans une Amérique intégrée.

En somme, le processus d'intégration des Amériques est une occasion de renforcer la place du français, de consolider le multilinguisme au sein du continent et de favoriser l'obtention de retombées concrètes pour le Québec, non seulement sur le plan linguistique, mais également sur les plans politique, économique et social.

ANNEXE 1

LANGUES OFFICIELLES DES PAYS DES AMÉRIQUES

Pays	*Langues officielles*
Antigua-et-Barbuda	anglais
Argentine	espagnol
Bahamas	anglais
Barbade	anglais
Belize	anglais
Bolivie	aymara, quechua, espagnol
Brésil	portugais
Canada	anglais, français
Chili	espagnol
Colombie	espagnol
Costa Rica	espagnol
Cuba	espagnol
Dominique	anglais
Équateur	espagnol
El Salvador	espagnol
États-Unis	anglais
Grenade	anglais
Guatemala	espagnol
Guyane	anglais
Haïti	créole, français
Honduras	espagnol
Jamaïque	anglais
Mexique	espagnol
Nicaragua	espagnol
Panama	espagnol
Paraguay	espagnol, guaraní
Pérou	espagnol, quechua
Puerto Rico (US)	anglais, espagnol
République dominicaine	espagnol
St-Kitts-et-Nevis	anglais
St-Vincent-et-Grenadines	anglais
Sainte-Lucie	anglais
Suriname	anglais, néerlandais
Trinité-et-Tobago	anglais
Uruguay	espagnol
Venezuela	espagnol

Répartition des 9 langues officielles

Espagnol :	18 pays (plus Puerto Rico)
Anglais :	15 pays
Français :	2 pays (Canada, Haïti)
Quechua :	2 pays (Bolivie, Pérou)
Aymara :	1 pays (Bolivie)
Créole :	1 pays (Haïti)
Guaraní :	1 pays (Paraguay)
Néerlandais :	1 pays (Suriname)
Portugais :	1 pays (Brésil)

Langues officielles des territoires dépendants de pays européens

Français :	Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Saint-Pierre-et-Miquelon
Anglais :	Anguilla, Bermudes, Îles Caïmans, Îles Falklands, Îles Turks et Caïcos, Îles vierges britanniques et Montserrat
Néerlandais :	Aruba et les Antilles néerlandaises

ANNEXE 2

RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LE MULTILINGUISME

Règlement n° 1 du Conseil du 15 avril 1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne (modifié dans le cadre des traités d'adhésion)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE.

vu l'article 217 du traité CE (tel qu'adapté à la suite de l'adhésion des nouveaux États membres à l'Union européenne) aux termes duquel le régime linguistique des institutions de l'Union est fixé, sans préjudice des dispositions prévues dans le règlement de la Cour de justice, par le Conseil statuant à l'unanimité,

considérant que les onze langues dans lesquelles le traité est rédigé sont reconnues comme langues officielles, chacune dans un ou plusieurs États membres de l'Union,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union sont l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le finnois, le français, le grec, l'italien, le néerlandais, le portugais et le suédois.

Article 2

Les textes adressés aux institutions par un État membre ou par une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés au choix de l'expéditeur dans l'une des langues officielles. La réponse est rédigée dans la même langue.

Article 3

Les textes adressés par les institutions à un État membre ou à une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés dans la langue de cet État.

Article 4

Les règlements et les autres textes de portée générale sont rédigés dans les onze langues officielles.

Article 5

Le *Journal officiel des Communautés européennes* paraît dans les onze langues officielles.

Article 6

Les institutions peuvent déterminer les modalités d'application de ce régime linguistique dans leurs règlements intérieurs.

Article 7

Le régime linguistique de la procédure de la Cour de justice est déterminé dans le règlement de procédure de celle-ci.

Article 8

En ce qui concerne les États membres où existent plusieurs langues officielles, l'usage de la langue sera, à la demande de l'État intéressé, déterminé suivant les règles générales découlant de la législation de cet État.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

ANNEXE 3

EXEMPLE D'UNE BASE DE DONNÉES TERMINOLOGIQUE MULTILINGUE

Proposition relativement à l'établissement d'une terminologie multilingue dans le domaine de la normalisation des inforoutes et des technologies de l'information

		Anglais		Espagnol		Français		Portugais		Autre(s) langue(s)	
Ident	**Source (ISO)**	**Terme**	**Définition**	**Terme**	**Définition**	**Terme**	**Définition**	**Terme**	**Définition**	**Terme**	**Définition**
0001	ISO/IEC JTC 1 Report on the Business Team on Electronic Commerce - BT-EC (document ISO/IEC JTC 1 N5437, p, 25)	Multilinguism	The ability to support not only character sets specific to a natural language (or family of languages) and associated rules but also localization requirement, i.e., use of a language from jurisdictional, sectorial and consumer marketplace perspectives.			Multilinguisme	Capacité de supporter non seulement les jeux de caractères particuliers à une langue (ou une famille de langues) ainsi que les règles connexes, mais aussi les exigences en matière de localisation, par exemple, l'utilisation d'une langue dans une perspective juridique, sectorielle ou commerciale.				
0002	ISO/IEC 14662 :1997 (3.1.9)	Open-edi	Electronic data interchange among multiple autonomous organisations to accomplish an explicit shared business goal according Open-edi standards.			EDI-ouvert	Échange de données informatisé par application des normes d EDI-ouvert entre plusieurs organisations autonomes visant un objectif d'affaires explicitement partagé				
0003	ISO/IEC 15944-1 (3.1.52)	Unambiguous	The level of certainty and explicitness required in the completeness of the semantics of the recorded information interchanged appropriate to the goal of a business transaction			Non-ambigu	Niveau de certitude et d'explicité dans la complétude de la sémantique d'une information enregistrée et échangée dans le but d'une transaction d'affaires				
nnnn											

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

SOMMET DES AMÉRIQUES

Recommandation 1

Considérant qu'à ce jour, les déclarations et les plans d'action adoptés par les chefs d'État et de gouvernement n'ont reconnu que de manière tacite la diversité linguistique des Amériques et qu'il importe de reconnaître et de soutenir clairement le multilinguisme continental, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral canadien d'inclure, dans le Plan d'action du Sommet des Amériques, la nécessité d'officialiser et de renforcer le multilinguisme institutionnel et commercial et de soutenir le développement du plurilinguisme individuel;

- Que le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral canadien d'inclure, dans le Traité que signeront les chefs d'État et de gouvernement des Amériques, au terme de l'actuel processus de négociations, des dispositions relatives au multilinguisme des organisations interaméricaines et du commerce interaméricain.

MULTILINGUISME ÉDUCATIONNEL

Recommandation 2

Considérant la richesse que représente la connaissance de langues étrangères, l'importance grandissante de communiquer avec des locuteurs d'autres groupes linguistiques et les avantages que procure cette connaissance tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le ministère de l'Éducation rende obligatoire, dans le programme des écoles secondaires, l'apprentissage d'une troisième langue;

- Que le ministère de l'Éducation, dans le cadre du programme d'enseignement d'une troisième langue au secondaire, favorise les deux autres langues les plus parlées au sein des Amériques, soit l'espagnol et le portugais;

- Que le ministère de l'Éducation rende obligatoire, dans le programme des établissements d'enseignement collégial, l'apprentissage d'une troisième langue;

- Que le ministère de l'Éducation invite les universités québécoises à développer, dans le cadre de leurs programmes de formation, l'apprentissage d'autres langues.

Recommandation 3

Afin de favoriser la diversité linguistique sur le plan des relations internationales qu'entretient le Québec avec ses partenaires étrangers, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement du Québec s'assure que le personnel affecté aux affaires interaméricaines a les connaissances linguistiques nécessaires;

- Dans le cas contraire, que le gouvernement veille à développer chez son personnel les compétences linguistiques requises.

MULTILINGUISME INSTITUTIONNEL

Recommandation 4

Considérant les lacunes des organisations interaméricaines en matière de quadrilinguisme et considérant l'importance de respecter ce caractère quadrilingue qu'elles se sont donné, le Conseil de la langue française recommande :

- Que la ministre des Relations internationales et ministre responsable des organismes de la Charte de la langue française fasse des représentations, de pair avec ses partenaires canadiens, auprès des organisations interaméricaines afin que ces dernières renforcent leur caractère multilingue.

Plus précisément :

- Que le gouvernement du Québec, de pair avec le gouvernement fédéral, presse les organisations interaméricaines de consolider leur caractère multilingue en veillant à :

    1. traduire dans chacune des langues officielles les documents officiels et les documents d'intérêt général[98];
    2. mettre à disposition l'information sur les sites Internet dans l'ensemble des langues officielles institutionnelles;
    3. mettre sur un pied d'égalité l'ensemble des langues officielles lors de l'embauche du personnel;
    4. favoriser le plurilinguisme de leur personnel par l'offre de cours ou de stages linguistiques;
    5. permettre à tout citoyen de pouvoir communiquer avec l'une ou l'autre des organisations interaméricaines dans l'une des langues officielles de cette organisation et de recevoir une réponse dans cette même langue.

---

[98] Nous entendons par « documents d'intérêt général » les documents ayant une portée interaméricaine, c'est-à-dire ceux qui concernent l'ensemble des États du continent. Ainsi, les documents relatifs à une région donnée pourraient être rédigés seulement dans la ou les langues officielles de cette région.

Recommandation 5

Considérant la nécessité de développer la connaissance et l'utilisation du français dans les organisations interaméricaines, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement du Québec, de pair avec le gouvernement fédéral, fasse la promotion de mesures de renforcement du multilinguisme auprès des organisations interaméricaines et nord-américaines;

- Que le gouvernement du Québec développe, de concert avec un établissement universitaire québécois, l'offre de cours de français à distance et qu'il mette en place des stages de formation linguistique destinés aux membres et au personnel des organisations interaméricaines et des organismes de l'ALENA.

MULTILINGUISME COMMERCIAL

Recommandation 6

Considérant qu'il est essentiel que la normalisation soit adaptée aux caractéristiques culturelles et linguistiques des États des Amériques, et ce, dès la conception même des normes, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement du Québec recommande au gouvernement du Canada de s'assurer que le Groupe de travail de la ZLEA sur l'accès aux marchés élabore en priorité une terminologie multilingue fondée sur la terminologie utilisée par les organismes internationaux de normalisation (voir l'exemple joint à l'annexe 3);

- Que le gouvernement du Québec s'assure auprès du gouvernement du Canada que le mandat du Groupe de travail de la ZLEA sur l'accès aux marchés inclut la nécessité de créer des normes interaméricaines qui soient culturellement et linguistiquement neutres;

- Que le gouvernement du Québec s'assure auprès du gouvernement du Canada que les mandats des organismes interaméricains de normalisation dont il est membre, soit la Comisión Panamericana de Normas Técnicas (COPANT), l'Interamerican Accreditation Corporation (IAAC) et le Sistema Interamericano de Metrología (SIM) incluent la nécessité de créer des normes interaméricaines qui soient culturellement et linguistiquement neutres;

- Que le gouvernement du Québec se dote d'un mécanisme de suivi traitant des aspects linguistiques de la normalisation internationale.

Recommandation 7

Considérant l'importance, pour l'économie et les entreprises québécoises, de créer des sites Internet transactionnels adaptés à la diversité linguistique des marchés d'exportation, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le ministère des Finances du Québec indique clairement que les frais liés au développement multilingue d'un site Internet transactionnel sont inclus dans les dépenses admissibles du crédit d'impôt remboursable au commerce électronique;
- Que le ministère des Finances bonifie de manière significative, dans le cadre du crédit d'impôt remboursable au commerce électronique, le crédit d'impôt accordé aux entreprises qui auront conçu un site Internet transactionnel comprenant au moins trois langues, dont le français.

SÉMINAIRE INTERAMÉRICAIN SUR LA PROMOTION DES LANGUES

Recommandation 8

Considérant l'importance pour le Québec que soient étudiées et prises en considération, dans le contexte de l'intégration des Amériques, les questions relatives au multilinguisme, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement du Québec soutienne la tenue d'un Séminaire interaméricain sur la promotion des langues, lequel rassemblerait, dans le courant de l'année 2002, des représentants des principaux groupes linguistiques du continent afin de discuter des défis linguistiques et des mesures à prendre à l'échelle interaméricaine.

RÉSEAU INTERAMÉRICAIN POUR LA PROMOTION DES LANGUES DANS UNE AMÉRIQUE INTÉGRÉE

Recommandation 9

Considérant que les processus d'intégration ont des retombées importantes sur la dynamique linguistique et que, à cet égard, il convient de mettre en place des mesures d'encadrement et de suivi, le Conseil de la langue française recommande :

- Que le gouvernement soutienne la création d'un Réseau interaméricain pour la promotion des langues dans une Amérique intégrée, lequel serait consacré à la valorisation et au respect de la diversité linguistique dans le cadre du processus d'intégration des Amériques;
- Que le gouvernement du Québec mette sur pied, en collaboration avec ses partenaires des Amériques, un Bureau interaméricain des langues ayant pour mandat de suivre l'évolution linguistique dans un contexte d'intégration et de proposer des mesures favorisant le respect, l'apprentissage et la diffusion des langues au sein des Amériques.

Bibliographie

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE. *Programmation 2000-2001, Chantier 6 : Une Francophonie plurielle : promouvoir la diversité linguistique culturelle,* [En ligne]. [http://agence.francophonie.org/]

ASOCIACIÓN PARA LA DIFUSIÓN DEL ESPAÑOL Y LA CULTURA HISPANA. *Internet pour fonctionnaires et membres du parlement européen*, [En ligne], Madrid, 7 juin 2000. [www.adesasoc.com/index.htm]

ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE (AEC*). Des centres d'excellence pour l'enseignement des langues officielles de l'AEC*, Conseil des ministres (Note du), Trinité-et-Tobago, 1998.

ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE (AEC*). Rapport final, Première réunion des autorités universitaires des pays membres de l'AEC*, [En ligne], AEC, La Havane, Cuba, 2-5 février 1998. [www.acs-aec.org/french/RELfr.htm]

BIOJOUT DE AZAR, Irma. « Política lingüistica y lenguas extranjeras », [En ligne], *Idiomania*. [www.logos.it/idiomania/archivio/plle.html]

COMISIÓN PANAMERICANA DE NORMAS TÉCNICAS. *¿Que es COPANT?* [En ligne]. [www.copant.org]

COMMISSION EUROPÉENNE. *Innovation dans l'apprentissage des langues*, [En ligne]. [http://europa.eu.int/comm/education/language/fr_inno.html]

COMMISSION EUROPÉENNE. *Lingua*, [En ligne]. [http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/actions/lingua2.html]

COMMISSION EUROPÉENNE. *Multilinguisme et traduction*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1999.

COMUNICA. *Enseñanza plurilingüe en escuelas públicas de Buenos Aires*, [En ligne], Actualidad, 1 de marzo del 2000. [www.comunica.es/lengua/actualidad/actualidad_ant/marzo00/actualidad010300_01.htm]

COMUNICA. *Mercosur : Problemas para la enseñanza del portugués y el castellano*, [En ligne], Actualidad, 28 de junio del 2000. [www.comunica.es/lengua/actualidad/actualidad280600_02.htm]

COMUNICA. *Brasil : Problemas diplomáticos ante la ley del español*, [En ligne], Actualidad, 21 junio del 2000. [www.comunica.es/lengua/actualidad/actualidad210600_02.htm]

COMUNIDADE DOS PAÍSES DE LÍNGUA PORTUGUESA (CPLP). *Quem somos?* [En ligne], Lisboa, 9 de Maio 1996. [www.cplp.org/start.html]

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *La langue au cœur de l'éducation* , [En ligne] Québec, août 1995. [www.clf.gouv.qc.ca/PubF150/F150.html]

CONSEIL PERMANENT DE L'OEA, Commission spéciale sur la gestion des Sommets interaméricains. *Thèmes du Sommet des Amériques 2001* (document de discussion), CE/GCI-170/00, 18 août 2000.

CONSEJO MERCADO COMÚN (MERCOSUR). *Plan trienal para el Sector Educación en el proceso de integración del Mercosur*, [En ligne]. [www.intr.net/mercosur/dec792.htm]

CONSUMERS INTERNATIONAL. *Ley Modelo de Consumers Internacional para la protección de los derechos del consumidor de América Latina y el Caribe*, [En ligne], Capítulo 3, articulo 8. [www.consumidoresint.cl/]

CRAWFORD, James. *Language Policy Web Site & Emporium*, [En ligne]. [http://ourworld.compuserve.com/homepages/JWCRAWFORD/]

CRUSOL, J. et VELLAS, F. *Le tourisme et la Caraïbe*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 1996.

DAHLET, Patrick. *Adhésion à la diversité et qualifications francophones dans la Caraïbe*, [En ligne], DiversCité Langues, vol. V, 2000. [www.teluq.uquebec.ca/diverscite]

DAHLET, Patrick. *Politiques linguistiques et offre de français en Caraïbe : des raisons d'espérer*, Université des Antilles et de la Guyane, ISEF-GERECF.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE. *L'Europe et les langues*, [En ligne], Ministère de la culture et des communications de France. [http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/politique-langue/europe-langues.html]

ELKOURI, Rima. « Fric, money, dinero », *L'Actualité*, 1er novembre 2000, p. 57.

GENOUD, Rosa L. et autres. « Existe la francofonía Americana? », *Idiomania*, Septiembre 1996. [http://home.overnet.com.ar/idiomania/franco51.htm]

GLOBAL REACH. *Global Internet Statistics (by Language)*, [En ligne]. [www.glreach.com/globstats/index.php3]

GOBIERNO DE LA CIUDAD DE BUENOS AIRES, Secretaría de Educación, Dirección de Relaciones Internacionales y Mercosur. *Proyectos*, [En ligne], Buenos Aires.[www.buenosaires.gov.ar/educacion/mercosur/educacion_mercosur.asp] (18/04/00)

GONZALEZ, Gustavo. « Consumers : Parlatino presents Code protecting Citizens' Rights », [En ligne], *Inter Press Service (IPS*), Santiago, 5 novembre 1999. [www.oneworld.org/ips2/nov/consumers4.html]

GRENIER, Éric. « English First, Law 101 », *Voir*, Montréal, 9-15 novembre 2000, p. 8.

HENDRY, Leah. « Want to be bilingual? Try Spanish », *The Globe and Mail*, Toronto, June 22, 2000.

HUDON, Yves. « Normalisation ISO, Soutenir l'usage du français, une préoccupation essentielle », [En ligne], *Géo-Info*, volume 12, numéro 4, octobre-novembre 2000. [www.pggq.qc.ca/geoinfo/num/v12n4/v12n4_9.htm]

INDUSTRIE CANADA. *Guide de la loi et du règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, [En ligne], Gouvernement du Canada, Ottawa. [http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/cp01007f.html#2.1.2Language]

INDUSTRIE CANADA. *Le commerce électronique au Canada, Réseaux ouverts et normes*, [En ligne], Gouv. du Canada, Ottawa. [www.ecom.ic.gc.ca/francais/652.html]

ISO/IEC JTC 1. *Report of the CLAUI*, Genève, ISO/IEC JTC / N 5629, 12 juillet 1998.

JOURNAL DE MONTRÉAL. *Buongiorno! Good morning! Buenos Dias!*, Formation et perfectionnement, le 8 août 2000, p. 12.

LABRIE, Normand. *Vers une stratégie intégrée en Francophonie visant la promotion du français comme condition au maintien du plurilinguisme dans les Amériques*, document inédit, Toronto, Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, 1998, 25 p.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Le crédit d'impôt remboursable au commerce électronique*, [En ligne], Gouvernement du Québec, 30/11/00. [www.mic.gouv.qc.ca/programmes/credit-commerce-electronique.html]

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Plan d'action du Deuxième Sommet des Amériques*, [En ligne], Gouvernement du Canada, Ottawa. [www.dfait-maeci.gc.ca/oas/oas05b-f.htm]

MONNERIE-GOARIN, Annie (conférence de). *L'enseignement des langues étrangères dans des contextes régionaux*, [En ligne], Feria del Libro de Buenos Aires, 23 avril 1999. [www.frances.int.ar/comunications.htm]

MOORE, Daniel. « Presencia internacional y papel del idioma español», [En ligne], *Comunica*, 25 novembre 1999.
[www.comunica.es/lengua/opinion/opinion_ant/1999/noviembre99/opinion251199_02.htm]

MORENO FERNANDEZ, Francisco y OTERO, Jaime. « Demografía de la lengua española », [En ligne], *Centro virtual Cervantes*, Madrid.
[http://cvc.cervantes.es/obref/anuario/parte1/cap2/moreno_cuadros.htm]

MORIONDO KULIKOWSKI, Maria y MAIA GONZALEZ, Neide T. « Brasil : La justa medida de una cercanía lingüística », [En ligne], *Comunica*, 7 de junio del 2000.
[www.comunica.es/lengua/opinion/default.htm]

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *La Charte de la langue française, Les inscriptions sur les produits,* [En ligne], Québec.
[www.olf.gouv.qc.ca/charte/inscriptions.html]

ORGANIZACIÓN DE ESTADOS IBEROAMERICANOS para la Educación, la Ciencia y la Cultura. *Programación Bienal 1999-2000, Iberoamerica : unidad cultural en la diversidad*, [En ligne]. [www.oei.es/iberoamerica.htm]

PAILLÉ, Michel. « Les langues tierces au Québec en 1996 », *Bulletin du Conseil de la langue française,* Québec, volume 15, n° 2, mai 1999.

PATRIMOINE CANADIEN. *Rapport : Rencontre préliminaire des experts du Réseau sur la diversité culturelle et la mondialisation*, [En ligne], Gouvernement du Canada, Ottawa, 6 et 7 décembre 1999. [www.pch.gc.ca/network-reseau/cdg-gdc/report-f.htm]

PLOURDE, Michel. *L'intégration des Amériques et la problématique des valeurs*, Haut Conseil de la Francophonie (intervention au), Paris, 5 juin 2000.

PRESIDENT'S COMMITTEE ON THE ARTS AND THE HUMANITIES. *Creative America*, Washington D.C., February, 1997, p. 12.

ROY, Réjean et GEORGEAULT, Pierre. *L'inforoute en français : un portrait québécois*, Conseil de la langue française, Québec, juin 1998, 134 p.

SCHMITT, Eric. « A Word to the Wise: Multilingual Means Multi-Dollars », [En ligne], *Forrester Research*, 5 juillet 2000. [www.forrester.com/Home/0,3257,1,FF.html]

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION MULTILINGUE (MLIS). *Programme de travail triennal 1996-1998,* [En ligne]. [www2.echo.lu/mlis/fr/intro.htm]

SUMMER INSTITUTE OF LINGUISTICS INC. *Geographic Distribution of Living Languages*, [En ligne], 1996. [www.sil.org/ethnologue/distribution.html]

SYLVAIN, Louise. *Le portefeuille linguistique : Québec, Canada et Union Européenne en 1996, au Québec et en Ontario en 1991 et en 1996*, Conseil de la langue française, Québec, octobre 2000.

TAILLEFER, Guy. « Le Texas dans les deux langues », *Le Devoir*, 30 octobre 2000, p. A1.

VALLADÃO, Alfredo. « Une nouvelle identité latino-américaine », *Amérique latine, Tournant de siècle* , Georges Couffignal (dir.), La Découverte, Les Dossiers de l'État du monde, Paris, 1997, 191 p.

VALLI, André. « Présentation de la méthode Eurom 4 d'enseignement simultané à distance », [En ligne]. [www.emb-fr.int.ar/Ar/Educativo/dialogues/droit-parole.htm] (31/10/2000)

WALLRAFF, Barbara. « What Global Language? », *The Atlantic Monthly*, Boston, Novembre 2000, p. 52-66.

WHITE HOUSE (THE*). Memorandum for Heads of Executive Departments and Agencies*, Office of the Press Secretary, Oklahoma City, April 19, 2000.

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES. *Normes et barrières techniques au commerce*, [En ligne], Miami, Floride. [www.alca-ftaa.oas.org/wgroups/stand_f.asp] (29/09/2000)

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES. *Sommet des Amériques, Plan d'action*, [En ligne], Miami, Floride, décembre 1994. [www.ftaa-alca.org/ministerials/plan_f.asp]